



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

[Programme 7 (plan-programme biennal pour la période 2014-2015)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	5
Autres éléments d'information.	13
A. Organes directeurs.	14
B. Direction exécutive et administration	21
C. Programme de travail	24
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination.	25
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social	33
Sous-programme 3. Développement durable.	39
Sous-programme 4. Statistique.	45
Sous-programme 5. Population	51
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement	58

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement.	64
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts.	70
Sous-programme 9. Financement du développement.	76
D. Appui au programme.	82
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	85
II. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015.	86

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 9.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	162 461 000
Ajustements techniques (effet-report et élimination des dépenses non renouvelables)	(3 672 300)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	6 671 700
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(4 416 300)
Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(596 400)
Variation	(2 013 300)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	160 447 700

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 9.2 **Tableau d'effectifs proposé**

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	507	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 89 P-4, 66 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1 ^{re} C), 169 G(AC)
Transferts	9	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 G(1 ^{re} C), 2 G(AC) – du Service de la gestion des communications et de l'information au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
Suppressions	(14)	2 G(AC) au titre du sous-programme 1; 1 P-4 au titre du sous-programme 2; 1 P-4 au titre du sous-programme 3; 2 P-3 et 2 G(AC) au titre du sous-programme 4; 1 P-3 au titre du sous-programme 5; 1 P-2 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 6; 2 G(AC) au titre du sous-programme 7; 1 G(AC) au titre du sous-programme 9
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	493	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 87 P-4, 63 P-3, 42 P-2/1, 33 G(1 ^{re} C), 161 G(AC)

Orientation générale

- 9.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en vue de garantir une croissance économique durable, d'éliminer la pauvreté et la faim et de parvenir au développement durable pour tous. S'il vise avant tout à s'attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines social, économique et environnemental, il entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO : budget ordinaire; G : agent des services généraux; G(1^{re} C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); RxB : ressources extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

- 9.2 Ce programme, qui est sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, assure la complémentarité et la synergie de ses neuf sous-programmes. Ses principaux objectifs consistent à : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) suivre et analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial; et c) aider au renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en vue de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux du Millénaire, dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.
- 9.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune axée sur les objectifs et les engagements en matière de développement adoptés au niveau international, et tout particulièrement sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tels qu'ils sont énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. L'ensemble de ces engagements constitue le programme de l'ONU en matière de développement. Le présent programme appuie l'expansion au-delà de 2015 de l'action des Nations Unies en faveur du développement et il est lié à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au dispositif visant à y donner suite.
- 9.4 Le Groupe de la planification stratégique et le Service de la gestion des communications et de l'information vont être regroupés pour former le Service de la planification stratégique et des communications, qui sera dirigé par le titulaire du poste D-1 actuellement à la tête du Groupe de la planification stratégique.
- 9.5 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le programme continuera de mobiliser les différents intervenants et d'apporter un appui concret à la réalisation des engagements en matière de développement. Il mettra l'accent sur quatre grandes activités : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour l'établissement de normes et de politiques; c) aide au renforcement des capacités et promotion active du renforcement des capacités dans ce domaine en vue de favoriser la mise en œuvre dans les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Une attention accrue sera donnée aux besoins en matière de renforcement des capacités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays qui sortent d'un conflit.
- 9.6 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, notamment afin de cerner et régler les nouveaux problèmes et les difficultés intersectorielles et de soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. L'harmonisation des stratégies est également essentielle pour favoriser une exécution cohérente et coordonnée visant la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux du Millénaire, et pour appuyer la conception du cadre d'orientation du programme de développement pour l'après-2015. Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes du programme 7 de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme de développement, notamment la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires

économiques et sociales, le programme lui apportant un soutien stratégique et veillant à renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

- 9.7 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes. Des consultations au niveau des modules thématiques ont eu lieu entre les services concernés du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Elles devraient contribuer à l'amélioration continue de la coordination et de la collaboration du Secrétariat des Nations Unies dans le domaine du développement durable.
- 9.8 Les activités de renforcement des capacités sont axées sur des domaines d'intervention prioritaires dans lesquels le Département des affaires économiques et sociales a accumulé une vaste expérience normative, analytique et opérationnelle, enrichie de sources de connaissances avérées et crédibles, y compris des réseaux d'experts et un répertoire de bonnes pratiques, et qui sont d'un apport précieux à l'ensemble des organismes de développement des Nations Unies. Les domaines prioritaires du Département concernent notamment le renforcement des capacités statistiques, y compris de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la fourniture de conseils en matière de politique macroéconomique; la promotion de l'inclusion sociale et de l'intégration de tous les groupes vulnérables; la promotion de politiques favorables aux stratégies nationales de développement durable qui mettent tout particulièrement l'accent sur l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation au phénomène ainsi que sur la gestion durable des forêts; et la promotion de l'administration publique et des technologies de l'information et des communications au service du développement, y compris l'administration en ligne.
- 9.9 Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le programme poursuivra l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », que l'Assemblée générale a fait sien par sa résolution 66/288.
- 9.10 Les ressources nécessaires à la réalisation du programme « L'avenir que nous voulons » ont été présentées en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans ledit document (A/67/591). Dans sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce qu'elle approuve les crédits demandés dans le rapport du Secrétaire général pour 2012-2013 et qu'elle examine ceux prévus pour 2014-2015 dans le cadre du présent rapport. Les montants demandés par le Secrétaire général dans son rapport sont donc pris en compte dans le présent rapport au titre des rubriques organes directeurs, direction exécutive et administration, des sous-programmes 3, 4 et 9 et de l'appui au programme.

Vue d'ensemble des ressources

- 9.11 Les ressources demandées au titre du chapitre 9 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 160 447 700 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 2 013 300 dollars (1,2 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La variation s'explique par quatre facteurs : a) des ajustements techniques liés à l'élimination des crédits non renouvelables et la prise en compte de l'effet report des nouveaux postes approuvés en 2012-2013; b) des nouveaux mandats ou des mandats prorogés et des changements au sein des composantes; c) des variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; et d) des variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1).
- 9.12 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 9.3 à 9.5 ci-après.

Tableau 9.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation					Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a						
A. Organes directeurs	2 017,1	4 209,3	(1 810,0)	699,7	(531,7)	–	(1 642,0)	(39,0)	2 567,3	122,3	2 689,6	
B. Direction exécutive et administration	7 053,1	7 514,0	(72,2)	3 028,2	(85,4)	–	2 870,6	38,2	10 384,6	320,2	10 704,8	
C. Programme de travail												
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	13 194,2	14 025,3	–	1 138,1	(389,4)	–	748,7	5,3	14 774,0	469,2	15 243,2	
2. Politiques sociales et développement social	16 429,3	18 061,1	–	2,7	(501,2)	–	(498,5)	(2,8)	17 562,6	539,0	18 101,6	
3. Développement durable	17 462,8	19 880,5	(1 317,2)	2 589,4	(514,9)	–	757,3	3,8	20 637,8	672,2	21 310,0	
4. Statistique	33 706,3	33 870,0	271,2	264,2	(931,6)	–	(396,2)	(1,2)	33 473,8	1 086,0	34 559,8	
5. Population	13 764,5	13 761,0	–	–	(382,2)	–	(382,2)	(2,8)	13 378,8	414,4	13 793,2	
6. Politiques et analyse en matière de développement	12 941,9	13 923,7	(348,3)	–	(395,0)	–	(743,3)	(5,3)	13 180,4	417,5	13 597,9	
7. Administration publique et gestion du développement	13 374,6	13 708,3	–	–	(380,6)	–	(380,6)	(2,8)	13 327,7	429,2	13 756,9	
8. Gestion durable des forêts	3 168,5	3 445,0	–	–	(96,1)	–	(96,1)	(2,8)	3 348,9	107,5	3 456,4	
9. Financement du développement	7 079,9	7 912,9	(395,8)	1 340,2	(208,2)	–	736,2	9,3	8 649,1	279,8	8 928,9	
Total partiel (C)	140 192,2	150 311,1	(3 672,3)	9 062,5	(4 416,3)	–	(973,9)	(0,7)	151 285,0	4 857,3	156 142,3	
D. Appui au programme	11 580,7	12 149,9	–	(2 390,8)	–	(596,4)	(2 987,2)	(24,6)	9 162,7	345,8	9 508,5	
Total partiel (1)	151 772,9	162 461,0	(3 672,3)	6 671,7	(4 416,3)	(596,4)	(2 013,3)	(1,2)	160 447,7	5 203,1	165 650,8	

2) Ressources extrabudgétaires

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	2 350,8	3 608,1	3 573,7
C. Programme de travail	10 314,9	17 629,2	9 046,0
D. Appui au programme	143 070,3	147 611,8	146 785,1
Total partiel (2)	155 736,0	168 849,1	159 404,8
Total (1 + 2)	307 508,9	331 310,1	325 055,6

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 9.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	—	4	2
D-2	9	9	—	—	—	—	—	—	9	9
D-1	31	31	—	—	—	—	—	—	31	31
P-5	64	64	—	—	—	—	3	3	67	67
P-4/3	155	150	—	—	—	—	13	12	168	162
P-2/1	43	42	—	—	—	—	4	2	47	44
Total partiel	305	299	—	—	—	—	22	17	327	316
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	33	33	—	—	—	—	5	7	38	40
Autres classes	169	161	—	—	—	—	16	18	185	179
Total partiel	202	194	—	—	—	—	21	25	223	219
Total	507	493	—	—	—	—	43	42	550	535

Tableau 9.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs			
1. Commission de statistique	0,1	—	—
2. Commission de la population et du développement	0,1	—	—
3. Commission du développement social	0,1	—	—
4. Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable	0,4	—	—
5. Commission du développement durable	—	—	—
6. Comité des politiques de développement	0,2	—	—
7. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	—	—
8. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	—	—
9. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	—	—
10. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	—	—
Total partiel (A)	1,6	—	—
B. Direction exécutive et administration	6,5	—	15,8
C. Programme de travail			
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	9,2	—	5,3
2. Politiques sociales et développement social	10,9	—	9,3
3. Développement durable	12,9	—	6,9
4. Statistique	20,9	—	2,3
5. Population	8,3	—	—
6. Politiques et analyse en matière de développement	8,2	—	—

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
7. Administration publique et gestion du développement	8,3	—	—
8. Gestion durable des forêts	2,1	—	15,6
9. Financement du développement	5,4	—	0,6
Total partiel (B + C)	92,7	—	55,8
D. Appui au programme			
1. Service administratif	4,6	—	44,2
2. Bureau du développement des capacités	1,1	—	—
Total partiel (D)	5,7	—	44,2
Total	100,0	—	100,0

Ajustements techniques

- 9.13 Les variations résultent de l'élimination de dépenses non renouvelables, d'un montant total de 3 943 500 dollars, liées à la suite à donner au document « L'avenir que nous voulons », comme il est expliqué de manière détaillée dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (A/67/591). La réduction est en partie contrebalancée par l'effet-report d'un montant de 271 200 dollars qu'exige la création de deux postes P-3 au cours de l'exercice 2012-2013, en application de la résolution 66/248 de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 9.14 Pour l'exercice biennal 2014-2015, la proposition du Département prévoit des augmentations des objets de dépense autres que les postes, imputables aux activités suivantes qui lui ont été assignées :
- a) Un crédit non renouvelable d'un montant de 5 207 600 dollars pour donner suite au document « L'avenir que nous voulons », comme il est expliqué en détail dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire (A/67/591), et comme il est indiqué aux rubriques Organes directeurs et Direction exécutive et administration; aux sous-programmes 3, 4 et 9; et au titre de l'appui au programme;
 - b) Un crédit non renouvelable d'un montant de 314 000 dollars pour financer la préparation technique par le Département de la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, dont la tenue a été demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288 et puis dans sa résolution 67/207;
 - c) Un crédit de 1 150 100 dollars destiné à renforcer les moyens dont dispose le Département pour donner suite à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 9.15 Une variation des crédits d'un montant total de 4 416 300 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales variations, chiffrées à 3 822 700 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 9.6 ci-après.

Tableau 9.6 Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
1 Programme de travail	Limitation du nombre de demandes d'admission par des organisations non gouvernementales et conséquences pour la tenue des délais et la qualité de l'analyse pour donner suite au document « L'avenir que nous voulons » et les résolutions sur l'examen quadriennal complet	—	—
<i>Sous-programme 1</i>			
Suppression :			
1 G(AC) : assistant d'équipe			
1 G(AC) : assistant au service des séances	Réduction totale : 904 300 dollars		
<i>Sous-programme 3</i>			
Réduction :			
Consultants	La suppression de deux postes d'agent des services généraux au titre du sous-programme 1 suppose l'imposition d'une limite pour le nombre de demandes d'ONG examinées chaque année et une réduction des ressources disponibles pour financer l'appui administratif aux réunions intergouvernementales, ce qui aurait des répercussions sur la préparation et la qualité des rapports du Secrétaire général. Les fonctions seraient réparties entre les autres membres du personnel.		
Experts	La réduction des ressources au titre des services de consultants et des groupes d'experts (sous-programme 3) aurait des conséquences sur la qualité des rapports préparés dans le cadre de la suite donnée au document « L'avenir que nous voulons », en particulier ceux du forum politique de haut niveau, puisque les consultants et les groupes d'experts participent aux travaux d'analyse du Département. Les consultations d'experts seraient réalisées dans les limites des ressources approuvées au titre du budget-programme.		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
2 Direction exécutive et administration	Réduction du nombre de postes d'administrateur et d'agent des services généraux, des services de consultants et du nombre de postes de temporaire appuyant les sous-programmes	—	—
Réduction :			
Consultants			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Réduction totale : 2 098 200 dollars		
Programme de travail	Les réductions proposées auraient des conséquences sur les délais de réalisation des activités et la qualité des prestations, ainsi que sur l'appui administratif fourni.		
<i>Sous-programme 3</i>	La suppression d'un poste P-4 de spécialiste du développement durable aurait des conséquences sur la qualité de l'analyse des rapports sur la suite donnée au document « L'avenir que nous voulons ». Les fonctions correspondantes seraient réparties entre les autres membres du personnel.		
Suppression :			
1 P-4 : spécialiste du développement durable			
<i>Sous-programmes 5, 8 et 9</i>	La suppression proposée de trois postes au titre du sous-programme 4 auraient des conséquences sur les méthodes statistiques. La préparation et la publication des données seraient retardées, ce qui aurait des conséquences sur la prise en compte des facteurs démographiques dans le programme de développement pour l'après-2015.		
Consultants			
Experts			
<i>Sous-programme 4</i>			
Suppression :			
2 P-3 : statisticiens			
2 agents des services généraux : assistants (statistiques)	Les réductions au titre du sous-programme 8 auraient des conséquences sur la qualité et le nombre d'études analytiques présentant des recommandations de politique générale pour l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et les partenariats collaboratifs visant à promouvoir la gestion durable des forêts.		
<i>Sous-programme 5</i>			
Suppression :			
1 P-3 : spécialiste des questions de population	Les réductions au titre des frais de voyage auraient des répercussions sur la diffusion des résultats des travaux du Département et limiteraient sa capacité de réseautage avec des professionnels de divers domaines.		
Réduction :			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Les réductions au titre des postes de temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires se traduiraient par une augmentation de la charge de travail pendant les périodes de pointe.		
Heures supplémentaires			
Frais de voyage	Le nombre de réunions du groupe d'experts du sous-programme 9 a été ramené de 4 à 2.		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Services contractuels			
<i>Sous-programme 6</i>			
Suppression :			
1 P-2 : adjoint de 1 ^{re} classe			
Frais de voyage			
Fournitures et accessoires			
<i>Sous-programme 8</i>			
Réduction :			
Frais de voyage			
Mobilier et matériel			
<i>Sous-programme 9</i>			
Suppression :			
1 G(AC) : assistant d'équipe			
3 Programme de travail	Réduction des effectifs chargés d'établir la documentation des réunions intergouvernementales		
<i>Sous-programme 2</i>			
Suppression :	Réduction totale : 881 800 dollars		
1 P-4 : spécialiste des affaires sociales	La suppression proposée d'un poste P-4 de spécialiste des affaires sociales et la réduction des ressources affectées aux services de consultants et d'experts auraient des conséquences sur la contribution du Département au contenu des documents destinés aux organes délibérants. La réduction du nombre de postes se traduirait par des retards dans l'établissement des rapports puisqu'il faudrait plus de temps pour réaliser des analyses approfondies et formuler des recommandations de politique générale.		
Réduction :			
Consultants			
Experts			
Frais de voyage			
Services contractuels			
Fournitures et accessoires			
Mobilier et matériel			
<i>Sous-programme 7</i>	Une réduction des ressources au titre des services d'experts entraînerait une réduction du nombre de tables rondes de haut niveau et de la quantité d'avis et de connaissances spécialisés mis à la disposition des organes intergouvernementaux.		
Suppression :			
1 G : assistant d'équipe			

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
1 G : assistant (programmes)	Les fonctions assumées par les 2 agents des services généraux du sous-programme 7 seraient réparties entre les autres membres du personnel.		
Réduction :			
Consultants	Les réunions de groupes d'experts seraient organisées de manière à porter sur tous les domaines thématiques couverts par le sous-programme 7, y compris le renforcement des capacités des ressources institutionnelles et humaines, l'administration en ligne, la participation des citoyens et les données publiques transparentes. Il serait ainsi possible de tenir des discussions plus complètes sur l'administration publique. Les ressources restantes au titre des réunions de groupes d'experts, autres que celles affectées à des postes, seraient réparties entre les 4 autres réunions.		
Experts			
Frais de voyage			
Fournitures et accessoires			
Mobilier et matériel			
	Le nombre de réunions de groupes d'experts du sous-programme 7 a été ramené de 6 à 4.		

Variation découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

- 9.16 Les réductions découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 se chiffrent à 596 400 dollars, comme indiqué dans le tableau 9.7.

Tableau 9.7 **Principales variations découlant des propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire**

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Appui au programme	Réduction des contributions au titre du matériel informatique et de la centralisation de l'hébergement des données	—	—
Réduction :			
Contributions au titre du matériel informatique et de la centralisation de l'hébergement des données	Réduction nette totale : 596 400 dollars		
Augmentation :			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Le nombre de comptes réseau sera mis en correspondance avec le tableau d'effectifs financés au moyen du budget ordinaire; les comptes réseau associés à des intervenants dont les services relèvent d'objets de dépense autres que les postes seront ainsi financés au moyen des mêmes sources de financement que		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
Services contractuels	les postes. Cela cadre avec la politique lancée par le Département en janvier 2013.		
Infrastructure centralisée d'hébergement des données	Comme suite à la publication des taux qui seront pratiqués pour les services informatiques et les services de communications en 2014-2015, le Département a décidé d'externaliser l'hébergement des bases de données d'une certaine taille, compte tenu des tarifs plus avantageux pratiqués à l'extérieur. Il continuera d'héberger ses autres bases de données en interne.		

Ressources extrabudgétaires

- 9.17 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 159 404 800 dollars complèteront les ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (services de consultant, réunions de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, etc.).

Autres éléments d'information

- 9.18 Le Département procédera à des activités d'auto-évaluation et rendra compte de leur état d'avancement. Des programmes de formation sur le suivi et l'évaluation seront mis sur pied pour renforcer davantage les capacités du Département dans ces deux domaines. La politique d'évaluation mise au point par le Département en juillet 2012 servira de base aux activités de suivi et d'évaluation.
- 9.19 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 90 200 dollars, soit un total de 8,25 mois de travail d'un administrateur pour l'exercice biennal 2014-2015, ce montant étant imputé sur le budget ordinaire.
- 9.20 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 9.8 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.
- 9.21 Les publications du Département sont aussi une source de revenus pour le Secrétariat et ont donné lieu à des ventes et des abonnements qui ont rapporté 1,92 million de dollars en 2011-2012. Les abonnements à des services électroniques ont permis quant à eux d'enregistrer 1,96 million de dollars.

Tableau 9.8 Répartition des publications

	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	17	10	49	29	30	59	92	37	17
Publications isolées	14	12	17	7	3	30	24	1	14
Total	31	22	66	36	33	89	116	38	31

A. Organes directeurs

Tableau 9.9 Ressources nécessaires par organe directeur

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
1. Commission de statistique	103,2	103,2	–	–
2. Commission de la population et du développement	118,3	118,3	–	–
3. Commission du développement social	197,2	197,2	–	–
4. Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable	1 350,0	699,7	–	–
5. Commission du développement durable	991,7	–	–	–
6. Comité des politiques de développement	345,0	345,0	–	–
7. Comité d'experts de l'administration publique	323,1	323,1	–	–
8. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	341,4	341,4	–	–
9. Forum des Nations Unies sur les forêts	98,0	98,0	–	–
10. Instance permanente sur les questions autochtones	341,4	341,4	–	–
Total partiel	4 209,3	2 567,3	–	–
Total	4 209,3	2 567,3	–	–

- 9.22 Des ressources sont demandées au titre des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des mécanismes intergouvernementaux dont le Département des affaires économiques et sociales assure les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée.

Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 103 200 dollars

- 9.23 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I). Son mandat, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil, consiste à aider celui-ci à promouvoir l'élaboration de statistiques nationales et à rendre celles-ci plus comparables; à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées; à renforcer les services centraux de statistique du Secrétariat; à donner des avis aux organes de l'ONU au sujet des problèmes généraux de collecte, d'interprétation et de diffusion des statistiques; à favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général. Elle se compose de 24 représentants d'États Membres, élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans.
- 9.24 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et l'encadrement des activités statistiques mondiales, et pour permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une session annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables.
- 9.25 Les quarante-cinquième et quarante-sixième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 118 300 dollars

- 9.26 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social. Son mandat a été défini initialement dans la résolution 150 (VII) du Conseil. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement et se réunirait sur une base annuelle. La Commission se compose de 47 représentants d'États Membres élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). Elle se réunit en principe tous les ans pendant cinq jours ouvrables.
- 9.27 La Commission a pour mandat d'aider le Conseil de la façon suivante : a) en réalisant des études sur les questions de population et les tendances démographiques, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes et l'aide à fournir en matière de population et en formulant des avis à l'intention du Conseil sur ces questions, et en examinant toutes les questions relatives à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et les institutions spécialisées peuvent solliciter un avis; b) en suivant, en examinant et en évaluant l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, en en déterminant les facteurs de réussite et d'échec et en donnant des avis au Conseil à ce sujet; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant des avis au Conseil à ce sujet.
- 9.28 Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, la Commission a revu ses méthodes de travail à sa trente-huitième session en 2005. Dans sa décision 2005/2, intitulée

« Méthodes de travail de la Commission de population et du développement », elle a réaffirmé le rôle central qu'elle jouait dans la coordination des opérations d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre d'ensemble, à tous les niveaux, du Programme d'action de la Conférence internationale et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale et constaté à nouveau qu'il fallait procéder périodiquement à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et des principales mesures pour la poursuite de sa mise en œuvre. Par sa résolution 2006/1, la Commission a décidé d'adopter un programme de travail pluriannuel axé sur un thème spécial inspiré du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de limiter la planification à un cycle biennal, lors de l'examen de chaque thème spécial; elle a également décidé de continuer à examiner et à évaluer tant les aspects techniques que les aspects relatifs aux politiques, ainsi que les progrès accomplis dans l'application du Programme s'agissant du thème en question.

- 9.29 Les quarante-septième et quarante-huitième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 197 200 dollars

- 9.30 La Commission des questions sociales a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 10 (II) du Conseil. Après avoir réexaminé en détail le rôle de la Commission, celui-ci a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI), de la rebaptiser Commission du développement social, afin de bien mettre en évidence sa fonction d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, il a décidé dans sa résolution 1995/60 qu'elle examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, adoptés au Sommet. Dans sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé de faire passer de 32 à 46 le nombre des représentants d'États Membres qui la composaient et de les élire pour un mandat de quatre ans, et décidé également que la Commission se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Dans sa résolution 2005/11, il a décidé que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action qui comprendraient une session d'examen et une session directive.
- 9.31 Les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : néant

- 9.32 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale.
- 9.33 Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a fait sien le document intitulé « L'avenir que nous voulons » et la décision consistant à remplacer la Commission du développement durable par un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel, qui ferait fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission.
- 9.34 La Commission du développement durable tiendra sa vingtième session, qui sera aussi sa dernière, en 2013.

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 699 700 dollars

- 9.35 Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel, qui ferait fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable pour, à terme, remplacer celle-ci. Le forum assurerait le suivi des activités de développement durable en évitant de manière rationnelle les doublons avec les structures, organes et entités existants. Le mandat du forum est décrit au paragraphe 84 de l'annexe à la résolution 66/288.

Comité des politiques de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 345 000 dollars

- 9.36 À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a décidé de donner au Comité de la planification du développement dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) et 1079 (XXXIX) et dans sa décision 1995/215 le nom de « Comité des politiques de développement » et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire. Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil, le Comité se compose de 24 experts indépendants spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, choisis dans le souci d'une bonne répartition géographique et d'une représentation équilibrée des deux sexes. Il comprend des experts qui sont en mesure de contribuer à l'examen des questions nouvelles et au processus multilatéral. Ceux-ci sont nommés par le Secrétaire général à l'issue de consultations avec les gouvernements intéressés et confirmés dans leurs fonctions par le Conseil. La durée de leur mandat est de trois ans.
- 9.37 Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal du statut des pays les moins avancés et tient des réunions sur la question tous les trois ans. Depuis l'adoption, en 2007, de principes directeurs supplémentaires en ce qui concerne le classement des pays les moins avancés, il est également chargé de faire des études d'impact sur les pays qui remplissent les conditions pour être retirés de la liste des pays les moins avancés. Par ailleurs, le Comité rend compte au Conseil des résultats de ses activités de suivi sur les progrès accomplis en matière de développement par les pays sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés ou qui l'ont déjà été. Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité des politiques de développement de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans. Dans sa résolution 2011/20, le Conseil économique et social a fait part de son intention d'intensifier, dans les limites des ressources existantes, ses échanges avec le Comité sur les thèmes du débat de haut niveau et sur d'autres questions pertinentes que le Comité porte à son attention.
- 9.38 Les seizième et dix-septième sessions du Comité doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Comité d'experts de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 323 100 dollars

- 9.39 Créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique tient des sessions annuelles depuis 2003, conformément à la résolution 2003/60 du Conseil. Il se compose de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil, sur proposition du Secrétaire général. Son rôle est double : premièrement, aider les organes intergouvernementaux dans le cadre de leurs travaux à définir des politiques d'orientation et à formuler aux États Membres des recommandations permettant d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement; deuxièmement,

orienter et suivre le fonctionnement de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement au titre de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique et le développement.

- 9.40 Les treizième et quatorzième sessions du Comité doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 341 400 dollars

- 9.41 Dans sa résolution 2004/69, le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres dont la candidature a été présentée par leur gouvernement, mais qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans, après que celui-ci a notifié le Conseil de sa décision de les nommer, et sont choisis parmi les spécialistes des politiques et de l'administration fiscales dans le souci d'une répartition géographique équitable, qui permette une représentation des différents régimes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit une fois par an pendant cinq jours, à Genève.
- 9.42 Le mandat du Comité d'experts est le suivant : a) garder à l'examen et assurer la mise à jour, selon que de besoin, du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement; b) servir de cadre de dialogue destiné à renforcer et à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre les autorités fiscales nationales; c) examiner la façon dont les questions nouvelles ou qui se font jour pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des recommandations; d) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et la prestation d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition; e) aider ces pays à traiter toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.
- 9.43 Dans sa résolution 2006/48, le Conseil a pris note de la création de quatre sous-comités chargés d'examiner les questions de fond (abus de convention fiscale, entraide en matière de recouvrement de créances fiscales, définition de l'établissement stable et échange de renseignements) et de deux groupes de travail chargés de s'occuper des arbitrages fiscaux internationaux et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement.
- 9.44 Dans sa résolution 2008/16, le Conseil a constaté que le Comité avait décidé de créer, s'il y avait lieu, des sous-comités spéciaux composés d'experts et d'observateurs qui travailleraient, conformément au Règlement intérieur du Comité, pour déterminer et établir la documentation nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour, y compris des rapports qui seraient établis par des experts indépendants et examinés par le Comité à sa session ordinaire.
- 9.45 Le Comité revoit la liste des sous-comités et groupes de travail à chacune de ses sessions annuelles, met fin au mandat de ceux qui ont mené leur tâche à bien et charge de nouveaux organes de s'acquitter des nouveaux mandats qui découlent de son programme de travail.
- 9.46 Ses dixième et onzième sessions doivent se tenir respectivement en 2014 et 2015.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 98 000 dollars

- 9.47 Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont il a fait l'un de ses organes subsidiaires intergouvernementaux et qu'il a conçu comme une instance gouvernementale permanente chargée principalement de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens. Il est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun d'eux participant pleinement à ses travaux sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote.
- 9.48 Dans sa résolution 2006/49, le Conseil a décidé qu'après sa septième session, en 2007, le Forum se réunirait tous les deux ans pour une durée maximale de deux semaines, conformément à un programme de travail pluriannuel qu'il adopterait à sa septième session.
- 9.49 Le Forum a pour principales fonctions : d'appuyer l'action menée pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; de faciliter l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; d'élaborer des politiques; d'assurer, au niveau international, la coordination entre les organisations, les instruments et les institutions; de mener des activités de suivi et d'évaluation et d'établir des rapports; de renforcer l'engagement politique. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et a, entre autres, accordé un mandat au Forum jusqu'en 2015.
- 9.50 La onzième session du Forum aura lieu en 2015 et sera l'occasion d'examiner l'efficacité de l'arrangement international et les options possibles. Dans le cadre des préparatifs de l'examen de l'arrangement international sur les forêts, il sera pleinement tenu compte des incidences des débats consacrés au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable et des liens existant avec les forêts, afin que les textes issus de ces débats fassent une place aux forêts.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 341 400 dollars

- 9.51 Dans sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a créé en tant qu'organe subsidiaire une instance permanente sur les questions autochtones, composée de 16 membres, dont 8 seront proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et 8 seront désignés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, en tenant compte de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde ainsi que des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, notamment des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou redésignés pour une autre période. Les États, les organismes et organes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer en qualité d'observateurs, ainsi que les organisations des populations autochtones.

- 9.52 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours de travail à l'Office des Nations Unies à Genève, au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu retenu par l'Instance permanente conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière en vigueur de l'Organisation.
- 9.53 Ses treizième et quatorzième sessions se tiendront respectivement en 2014 et 2015.
- 9.54 La répartition des ressources au titre des organes directeurs est indiquée dans le tableau 9.10 ci-après.

Tableau 9.10 Ressources nécessaires : organes directeurs

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	4 209,3	2 567,3	—	—
Total	4 209,3	2 567,3	—	—

- 9.55 Le montant de 2 567 300 dollars, qui représente une diminution de 1 642 000 dollars, permettrait de financer les voyages effectués par les membres de la Commission, des comités et de l'Instance pour se rendre aux sessions de ces différents organes. La diminution des crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes résulte de la décision de remplacer la Commission du développement durable par un forum politique de haut niveau, prise par les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale). En conséquence, il n'est plus nécessaire de financer les frais de voyage des représentants aux sessions de la Commission pour la période 2014-2015. Cette baisse des dépenses est en partie compensée par un montant non renouvelable de 699 700 dollars destiné à financer l'exécution d'activités afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont le détail est fourni dans le rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions révisées (A/67/591), pour faciliter la participation des représentants aux réunions régionales portant sur les priorités du forum politique de haut niveau.
- 9.56 Toutefois, conformément aux dispositions du paragraphe 86 du document final intitulé « L'avenir que nous voulons », l'Assemblée générale va lancer un processus intergouvernemental ouvert, transparent et inclusif pour définir le format et les modalités de fonctionnement du forum de haut niveau en vue d'en convoquer la première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Une fois le format et les modalités de fonctionnement du forum définis par l'Assemblée, le Secrétaire général la consultera à nouveau, le cas échéant, sur la question des besoins de financement.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 384 600 dollars

- 9.57 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement et assure la gestion globale des activités de coopération technique. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.
- 9.58 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique exerce les fonctions de conseiller économique principal du Secrétaire général adjoint et le seconde en dirigeant et en coordonnant les travaux de recherche et d'analyse sur les politiques du Département. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des affaires politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel au Conseil économique et social et aux autres organes intergouvernementaux compétents. Le Cabinet du Secrétaire général fournira des orientations au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination afin de renforcer encore la coordination à l'échelle du système.
- 9.59 Le Bureau du Secrétaire général adjoint appuie et conseille le Secrétaire général adjoint et, lorsqu'il y a lieu, les sous-secrétaires généraux en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation des activités du Département.
- 9.60 Le Groupe de la planification stratégique aide le Secrétaire général adjoint à assurer l'intégration stratégique et la cohérence des politiques, notamment la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat.
- 9.61 Le Département propose entre autres de transférer les ressources affectées au Service de la gestion des communications et de l'information de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration, afin de tenir mieux compte de la collaboration étroite du Service avec le Bureau du Secrétaire général adjoint, notamment pour élaborer des politiques et des stratégies concernant la gestion des connaissances, les communications Web, les publications et l'administration électronique et de renforcer ainsi le rôle essentiel du Service dans l'élaboration de systèmes informatiques et de progiciels à l'appui de l'exécution du programme. Le Service représente en outre le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat concernés, tels que le Comité de gestion de l'information et des communications et l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion des connaissances. Ce changement de structure traduit l'organisation hiérarchique et fonctionnelle du Service, lequel est actuellement géré par le Bureau du Sous-Secrétaire général.

Tableau 9.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation dans la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières, notamment en ce qui concerne le budget-programme, le suivi et l'évaluation des programmes

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) i) Produits et services fournis en temps voulu <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de produits exécutés dans les délais prévus) 2010-2011 : 93 % 2012-2013 (estimation) : 93 % 2014-2015 (objectif) : 93 % ii) Utilisation efficace et rationnelle des ressources <i>Mesure des résultats</i> (Taux d'exécution du budget) 2010-2011 : 99 % 2012-2013 (estimation) : 99 % 2014-2015 (objectif) : 99 %
b) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation	b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais prescrits <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits) 2010-2011 : 80 % 2012-2013 (estimation) : 85 % 2014-2015 (objectif) : 90 %
c) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales	c) i) Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités établis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'activités de renforcement des capacités menées par lui

Mesure des résultats

(Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités)

2010-2011 : 24

2012-2013 (estimation) : 30

2014-2015 (objectif) : 30

ii) Nombre de décisions adoptées aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

Mesure des résultats

2010-2011 : 40

2012-2013 (estimation) : 40

2014-2015 (objectif) : 40

- 9.62 La répartition des ressources au titre de la composante direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 9.12 ci-après.

Tableau 9.12 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	6 137,1	8 435,6	17	26
Autres objets de dépense	1 376,9	1 949,0	—	—
Total partiel	7 514,0	10 384,6	17	26
Ressources extrabudgétaires	3 608,1	3 573,7	5	5
Total	11 122,2	13 958,3	22	31

- 9.63 Le montant de 10 384 600 dollars, qui représente une augmentation nette de 2 870 600 dollars, permettrait de couvrir les dépenses suivantes : a) 8 435 600 dollars correspondant à 26 postes [1 SGA, 2 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 2 G(1°C) et 7 G(AC)]; b) 1 949 000 dollars au titre des autres objets de dépense suivants : autres dépenses de personnel (554 900 dollars), consultants (127 100 dollars), experts (154 200 dollars), voyages (552 500 dollars), services contractuels (72 900 dollars), fournitures et accessoires (70 900 dollars), mobilier et matériel (33 200 dollars) et subventions et contributions (383 300 dollars). Outre le montant non renouvelable de 144 400 dollars au titre de l'exécution des activités afférentes à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable exposées en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/67/591) et devant appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document final « L'avenir que nous voulons », l'augmentation nette des ressources est principalement due au gain par transfert de neuf postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] du Service de la gestion des communications et de

l'information, de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration, ainsi qu'aux ressources demandées au titre des autres objets de dépense, compensée par des réductions au titre des consultants, conformément à la résolution 67/248 et tel qu'indiqué au point 2 du tableau 9.6 du présent rapport.

- 9.64 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 573 700 dollars permettraient de financer cinq postes d'agent des services généraux [3 G(1°C) et 2 G(AC)] et d'autres objets de dépense, dont le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants et les experts, les voyages, les services contractuels et d'autres dépenses à l'appui des activités de coopération technique. La diminution de 34 400 dollars s'explique principalement par le fait qu'il sera moins fait appel à des consultants et à des experts, en raison d'un recours accru aux moyens internes.

C. Programme de travail

- 9.65 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 9.13.

Tableau 9.13 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

1) Budget ordinaire

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	14 025,3	14 774,0	46	44
2. Politiques sociales et développement social	18 061,1	17 562,6	60	59
3. Développement durable	19 880,5	20 637,8	59	58
4. Statistique	33 870,0	33 473,8	125	121
5. Population	13 761,0	13 378,8	45	44
6. Politiques et analyse en matière de développement	13 923,7	13 180,4	46	44
7. Administration publique et gestion du développement	13 708,3	13 327,7	49	47
8. Gestion durable des forêts	3 445,0	3 348,9	8	8
9. Financement du développement	7 912,9	8 649,1	23	22
Total partiel	138 587,8	138 333,1	461	447

2) Ressources extrabudgétaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	3 358,5	1 193,0	—	—
2. Politiques sociales et développement social	2 996,3	2 094,0	—	—
3. Développement durable	6 288,2	1 565,0	2	—
4. Statistique	488,2	518,0	—	—

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
5. Population	427,0	—	—	—
6. Politiques et analyse en matière de développement	23,0	—	—	—
7. Administration publique et gestion du développement	—	—	—	—
8. Gestion durable des forêts	3 857,4	3 531,0	8	8
9. Financement du développement	190,6	145,0	—	—
Total partiel	17 629,2	9 046,0	10	8
Total	156 217,0	147 379,1	471	455

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 14 774 000 dollars

- 9.66 Le sous-programme relève du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 1 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 9.67 Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination soutient l'action menée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en vue d'une mise en œuvre plus cohérente et mieux intégrée du programme de l'ONU en faveur du développement, qui repose notamment sur les objectifs de développement arrêtés au niveau international lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, le rôle central du Conseil en matière de développement économique et social a été réaffirmé et celui-ci a été chargé d'offrir un cadre de concertation approprié sur les politiques à suivre, de tenir chaque année des réunions au niveau ministériel pour examiner sur le fond les progrès accomplis et de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum de la coopération pour le développement. Il a aussi été souligné que le Conseil devait appuyer l'action menée à l'échelle internationale pour faire face aux crises humanitaires et renforcer ses liens avec la Commission de consolidation de la paix et ses nombreuses commissions techniques et organes subsidiaires. Dans le document intitulé « L'avenir que nous voulons », l'engagement a été pris de renforcer le rôle du Conseil de suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et sommets consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales et aux questions connexes, et le rôle essentiel du Conseil dans l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable a été reconnu. Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, qui assure les services de secrétariat du Conseil, lui fournit un appui technique dans ce dernier domaine. Il assiste en outre l'Assemblée générale dans son examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, apporte une aide au Comité chargé des organisations non gouvernementales et joue le rôle de coordonnateur pour les questions concernant le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations au sein du système des Nations Unies, comme prescrit par l'Assemblée dans sa résolution 62/90, et pour la séance plénière de l'Assemblée consacrée au développement, comme prescrit par la résolution 60/265.

Tableau 9.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et promouvoir la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement	a) i) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des mécanismes intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général et la mise en place des recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes <i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'États Membres se déclarant satisfaits du soutien que le Secrétariat apporte aux mécanismes intergouvernementaux dans l'enquête à laquelle ils ont répondu) 2010-2011 : 36 2012-2013 (estimation) : 30 2014-2015 (objectif) : 30 ii) Augmentation du nombre de coordonnateurs nationaux concourant aux activités du système des Nations Unies au niveau des pays qui participent au débat consacré aux activités opérationnelles <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de décideurs nationaux) 2010-2011 : 11 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 13 iii) Augmentation du nombre d'acteurs participant au Forum pour la coopération en matière de développement <i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'acteurs représentés au Forum et à ses manifestations)

b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies

2010-2011 : 110
2012-2013 (estimation) : 112
2014-2015 (objectif) : 120

b) i) Inscription, selon qu'il conviendra, de toutes les questions examinées par le Conseil économique et social dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques

Mesure des résultats

(Nombre de questions pertinentes examinées par le Conseil qui sont inscrites à l'ordre du jour et au programme de travail des commissions techniques)

2010-2011 : 14
2012-2013 (estimation) : 10
2014-2015 (objectif) : 12

ii) Adoption, selon qu'il conviendra, de mesures par tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour donner suite à ses initiatives et documents de coordination des orientations

Mesure des résultats

(Nombre de résolutions, décisions et recommandations adoptées par les organes subsidiaires du Conseil pour donner suite à ses initiatives de coordination des politiques)

2010-2011 : 6
2012-2013 (estimation) : 6
2014-2015 (objectif) : 8

iii) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies qui se dotent d'un plan d'action pour appliquer les directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les activités opérationnelles de développement et qui élaborent des plans stratégiques, dans le prolongement de l'examen quadriennal complet de l'Assemblée générale

Mesure des résultats

(Nombre d'organisations)

2010-2011 : 1
2012-2013 (estimation) : 2
2014-2015 (objectif) : 3

iv) Utilisation accrue par les États Membres, dans leurs mesures de suivi, d'une méthode simplifiée d'établissement de rapports d'évaluation améliorés concernant l'exécution de l'examen quadriennal complet

Mesure des résultats

(Nombre d'États Membres)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 4

2014-2015 (objectif) : 8

v) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil

Mesure des résultats

(Nombre de déclarations officielles faites par des organisations non gouvernementales)

2010-2011 : 226

2012-2013 (estimation) : 50

2014-2015 (objectif) : 60

c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit

c) i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur le développement à long terme des pays sortant d'un conflit, y compris sur les questions liées à la situation des femmes dans le contexte de la consolidation de la paix

Mesure des résultats

(Nombre de résolutions et décisions adoptées par le Conseil)

2010-2011 : 1

2012-2013 (estimation) : 1

2014-2015 (objectif) : 2

ii) Augmentation du nombre d'échanges entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix

Mesure des résultats

(Nombre de réunions entre le Conseil et la Commission)

2010-2011 : 2

2012-2013 (estimation) : 2

2014-2015 (objectif) : 3

Facteurs externes

- 9.68 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, sont pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social; b) la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée et du Conseil; c) les organismes des Nations Unies sont résolus à participer aux mécanismes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à appliquer les recommandations et décisions de ces organes; d) les organisations non gouvernementales continuent de demander le statut consultatif auprès du Conseil et de collaborer avec lui et avec ses organes subsidiaires.

Produits

- 9.69 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et consultations informelles (20); séances de la Deuxième Commission et consultations informelles (43); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2); séances de l'Assemblée consacrées au développement (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les sujets suivants : communication pour le développement (1); culture de paix (2); dialogue entre les religions et les cultures (2); Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : (1); Décennie pour faire reculer le paludisme (2); développement industriel (1); sécurité routière dans le monde (1); politique étrangère et santé (2); rapport à l'Assemblée et au Conseil économique et social sur l'examen quadriennal complet (2); rapport à l'Assemblée et au Conseil sur l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles de développement (2); mondialisation et interdépendance (1); mise en valeur des ressources humaines (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations dans le cadre des sessions d'organisation, des sessions de fond et des reprises de session du Conseil en 2014 et 2015 (140); séances du Conseil sur les problématiques nouvelles et les urgences (2); concertations de haut niveau avec les institutions financières et commerciales sur les politiques à adopter (2); débats thématiques (2); exposés nationaux volontaires (12); séances du Conseil consacrées au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4); réunions conjointes du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport concernant l'examen quadriennal complet (2); rapport sur l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles de développement (2); rapport sur les tendances en matière de coopération internationale pour le développement (1); rapport sur le thème de l'examen ministériel annuel (2); rapport sur le thème du débat thématique (2); rapport sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

- organisées sous l'égide des Nations Unies (2); rapport sur le thème du débat du Conseil consacré aux questions de coordination (2); rapport sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (1); exposés écrits présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (60); rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (2); rapport sur le Soudan du Sud (2);
- c. Autres services : services fonctionnels à fournir au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti(10);
- iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations du Comité à ses sessions ordinaires et reprises de session (60); réunions ad hoc organisées par le Comité à ses sessions ordinaires et à ses reprises de session (4); réunions du groupe de travail informel sur les méthodes de travail du Comité (8);
- b) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité sur ses sessions ordinaires et ses reprises de session (4); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les nouvelles demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil économique et social (120); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (70); notes du Secrétaire général sur les demandes d'admission dont le Comité a reporté l'examen, les demandes de reclassement d'organisations non gouvernementales et les communications reçues des États Membres sur l'état de mise en œuvre de la résolution 2008/4 (10);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts sur le rapport du Secrétaire général présentant l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1); réunions du groupe consultatif du Secrétaire général adjoint chargé de guider le Département dans la préparation du Forum pour la coopération en matière de développement (3); réunions de groupes d'experts sur les questions de fond abordées dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, avec la participation des universités (3); réunions de groupes d'experts régionaux sur l'examen ministériel annuel (8); réunion du groupe d'experts sur la participation de la société civile à l'étude des nouvelles problématiques, à l'appui de la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement du Conseil et de son examen ministériel annuel (1); réunion du groupe consultatif sur l'examen quadriennal complet pour valider les conclusions de l'évaluation effectuée sur le terrain et orienter les efforts de mise en œuvre dans l'ensemble du système (1); réunion multipartite pour demander aux partenaires importants et aux gouvernements nationaux leur avis sur la meilleure stratégie à suivre pour l'examen quadriennal complet et lancer officiellement les préparatifs à l'échelle interinstitutions (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Expositions, visites guidées, conférences : Foire de l'innovation (2);
- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation; lettre d'information électronique du Conseil économique et social (6);
- iii) Manifestations spéciales : réunion commune du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques (2); tables rondes, débats interactifs et discours d'ouverture de l'Assemblée générale (2) et de sa Deuxième Commission (14);

consultations régionales et interrégionales sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (1); table ronde et réunion-débat sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre de la Deuxième Commission, en vue de faciliter les délibérations sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et d'assurer leur suivi (1); consultations avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et social, la formulation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, la réforme du Conseil et le développement durable (1); tables rondes, réunions-débats, forums et débats interactifs du Conseil économique et social avec la participation active du Secrétariat, de représentants des divers organismes et d'experts de l'extérieur (2); discours d'ouverture au Conseil économique et social par d'éminents universitaires et experts dans divers domaines de développement (2); séance extraordinaire du Conseil économique et social sur les partenariats (2); réunion préparatoire mondiale sur le thème de l'examen ministériel annuel (2); débat consacré aux questions diverses (2); débat consacré aux questions de coordination (4); tables rondes et petits déjeuners ministériels de haut niveau (14); entretiens vidéo « face à face » (2); tables rondes et réunions-débats sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles (8); tables rondes des décideurs nationaux en prévision du débat sur les activités opérationnelles (1); réunions-débats sur les problèmes qui se posent en matière de coopération mondiale au service du développement dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement (5); colloques multipartites de haut niveau sur des questions de coopération en matière de développement (3); manifestations en marge du Forum pour la coopération en matière de développement (3); manifestations sur la coopération en matière de développement en marge des grandes conférences des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (3); soutien aux États Membres pour la préparation des exposés volontaires de pays au titre de l'examen ministériel annuel (14); forums d'organisations non gouvernementales sur le thème de l'examen ministériel annuel (2);

- iv) Activités ou documentation techniques : mise à jour et maintenance des pages d'accueil du site Web du Conseil économique et social et du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination sur Internet (1); rapport sur la coopération internationale en matière de développement (1); élaboration et diffusion de bulletins d'information et autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement (1); élaboration et mise à jour de la base de présentation des exposés volontaires de pays au titre de l'examen ministériel annuel (1); débat en ligne sur le thème de l'examen ministériel annuel (2); retransmission sur le Web du débat de haut niveau et de la séance extraordinaire du Conseil économique et social sur les partenariats (4); mise en place et actualisation de la base de données interactive des organisations de la société civile pour la communication et la conduite de débats interactifs avec la société civile durant les réunions intergouvernementales et en préparation de celles-ci, notamment celles du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires (1); tenue de la base de données intégrée des organisations de la société civile (1); maintenance et mise au point du système de gestion de la documentation officielle sans support papier du Comité chargé des organisations non gouvernementales (1); études approfondies visant à évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quadriennal complet de 2012 des activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement, en tant que contribution à l'examen de 2016 (1);

- v) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux services fonctionnels pour les réunions des mécanismes de coordination (Comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et sur les programmes, Groupe des Nations Unies pour le développement et Groupe des Nations Unies pour l'évaluation) et les réunions interorganisations sur le tabac, les questions religieuses, la culture de paix et les questions autochtones (10); réunions consultatives interorganisations tenues à New York (20); consultations interorganisations sur les préparatifs de l'examen quadriennal complet (2); réunion interorganisations sur le rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1); réunion interorganisations sur le cadre et les modalités de suivi de la mise en œuvre, à l'échelle du système, de l'examen quadriennal complet (1); réunions des membres du Conseil économique et social et des Conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (2); réunions du groupe intérimaire d'appui interorganisations du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (4); réunions du groupe des organismes de parrainage du Service de liaison (2); réunion annuelle interorganisations des agents de liaison avec les organisations de la société civile (2); réunions de l'équipe spéciale interdépartementale du Sous-Secrétaire général sur les organisations de la société civile (8).

9.70 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 9.15.

Tableau 9.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	13 202,7	12 891,1	46	44
Autres objets de dépense	822,6	1 882,9	–	–
Total partiel	14 025,3	14 774,0	46	44
Ressources extrabudgétaires	3 358,5	1 193,0	–	–
Total	17 383,8	15 967,0	46	44

- 9.71 Le montant de 14 774 000 dollars, qui représente une augmentation de 748 700 dollars, se répartit comme suit : a) 12 891 100 dollars pour 44 postes [1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 15 G(AC)] dont les titulaires seront chargés de mener des analyses de fond et d'assurer le suivi technique des progrès accomplis en matière de développement aux niveaux national, régional et mondial; de fournir des services fonctionnels et un soutien aux réunions des organes intergouvernementaux et autres, tels que l'Assemblée générale et sa Deuxième Commission, le Conseil économique et social, y compris son examen ministériel annuel et son Forum pour la coopération en matière de développement, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti; d'élaborer la documentation destinée aux organes délibérants, les publications et les supports techniques (site Web, lettres d'information, brochures) nécessaires à ces réunions; d'organiser des activités de coopération technique (séminaires, ateliers de formation, projets opérationnels); d'appuyer le suivi et la mise en œuvre du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des

Nations Unies et l'établissement de rapports y relatifs; et b) 1 882 900 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel (894 900 dollars), les services de consultants (401 700 dollars), les services d'experts (120 800 dollars), les voyages (184 900 dollars), les services contractuels (111 500 dollars), les achats de fournitures et d'accessoires (18 700 dollars), les achats de mobilier et matériel (54 200 dollars), et les subventions et contributions (96 200 dollars). L'augmentation nette de 748 700 dollars est due principalement à l'ouverture d'un crédit non renouvelable de 1 150 100 dollars au titre des autres objets de dépense afin d'aider le Département à appliquer les dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale. Elle est en partie contrebalancée par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), soit une économie de 311 600 dollars, proposée en accord avec la résolution 67/248 de l'Assemblée (voir la rubrique 1 du tableau 9.6).

- 9.72 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 193 000 dollars serviront à : a) s'assurer de la participation multipartite au processus préparatoire de l'examen ministériel annuel; b) s'assurer les concours d'experts extérieurs en vue d'améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et c) appuyer les préparatifs, au niveau mondial, du Forum sur la coopération en matière de développement, y compris le financement des études de fond, les réunions préparatoires aux niveaux mondial et régional, et les réunions des groupes d'experts. La baisse de 2 165 500 dollars de ces ressources s'explique principalement par un recours plus systématique aux capacités internes, qui limite les besoins en personnel temporaire, consultants et experts dont les services sont financés au titre de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement.

Sous-programme 2 Politiques sociales et développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 562 600 dollars

- 9.73 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques sociales et du développement social. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 9.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social et promouvoir une meilleure intégration sociale et le bien-être de tous

Réalizations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement du consensus au niveau intergouvernemental

Indicateurs de succès

a) i) Pourcentage accru de projets de recommandations repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées

Mesure des résultats

2010-2011 : 74 %

2012-2013 (estimation) : 80 %

2014-2015 (objectif) : 85 %

	ii) Pourcentage accru de recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière de développement social <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 %
b) Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard	b) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local et du nombre de personnes manifestant l'intention d'utiliser les connaissances et compétences acquises à titre professionnel <i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'agents nationaux) 2010-2011 : 300 2012-2013 (estimation) : 310 2014-2015 (objectif) : 312
c) Meilleure prise de conscience par les gouvernements, la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé de l'analyse du développement social	c) i) Augmentation du nombre de téléchargements depuis le site Web de la Division des politiques sociales et du développement social portant sur des informations découlant des recherches et des analyses menées par l'ONU <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de consultations et de téléchargements) 2010-2011 : 4,45 millions 2012-2013 (estimation) : 4,45 millions 2014-2015 (objectif) : 4,9 millions ii) Augmentation de la fréquence à laquelle les deux principaux rapports de la Division sont cités par les principaux journaux et revues scientifiques d'audience internationale ainsi que par des publications issues d'autres organismes des Nations Unies <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de citations) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 42 2014-2015 (objectif) : 50

Facteurs externes

- 9.74 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les autres parties prenantes coopèrent à l'exécution du sous-programme en menant les activités qui y sont prévues.

Produits

- 9.75 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et séances de la Deuxième et de la Troisième Commission (20); réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et réunions intersessions du bureau du Groupe de travail (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les sujets suivants : ordre mondial privilégiant l'humain (1); suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2); rôle des coopératives dans le développement social (1); rapport sur la situation sociale dans le monde (1); suivi de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (2014) (1); suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2014) (1); réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (1); réalisation, pour 2015 et au-delà, des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées : problèmes et tendances (2014) (1); rapport mondial sur la situation des personnes handicapées en matière de développement : problèmes et tendances (2015) (1); état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (2014) (1);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les séances du Conseil économique et social (12);
 - iii) Commission du développement social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du bureau (8); réunions de la Commission (32);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : notes sur les questions nouvelles (2); rapports sur les sujets suivants : thèmes prioritaires pour 2014 et 2015 (2); dimensions sociales du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (2); prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement (2015) (1); rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (2014 et 2015) (2); rapport sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2); rapport sur la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la

famille (2014) (1); rapport sur le suivi de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (2014) (1);

- iv) Instance permanente sur les questions autochtones :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des treizième et quatorzième sessions de l'Instance (40); réunions d'avant session de l'Instance (8); réunions du bureau de l'Instance concernant le programme de microfinancements du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les questions relatives aux recommandations formulées par l'Instance à l'issue de ses douzième et treizième sessions (20);
- v) Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Conférence des États parties (12) et des groupes de travail intersessions (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les sessions de la Conférence des États parties (2); documents des groupes de travail de la Conférence des États parties (6).
- vi) Groupes spéciaux d'experts sur : le thème prioritaire de la Commission du développement social concernant le programme de développement pour l'après-2015 (2014) (1); le thème prioritaire de la cinquante-quatrième session de la Commission (2015) (1); la réunion interinstitutions d'experts sur l'emploi et le travail décent aux fins de l'élimination de la pauvreté (2014) (1); le rôle des coopératives dans le développement à l'appui des objectifs de l'Année internationale des coopératives (2015) (1); la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2014) (1); l'élaboration de politiques de la famille : résultats obtenus et difficultés à surmonter (2014) (1); le suivi et l'évaluation au plan national du Programme d'action mondial pour la jeunesse : enjeux et perspectives (2015) (1); la prise en compte de la question du handicap dans le programme et le cadre de développement pour l'après-2015 (2014) (1); les thèmes prioritaires de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2014 et 2015 (2); les réunions-débats concernant les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission (4); la table ronde sur la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (1);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1); *La situation des peuples autochtones dans le monde* (1); *Rapport mondial sur la jeunesse 2015* (1);
 - ii) Publications isolées : *Rapport mondial sur le handicap et le développement : problèmes et tendances, 2015* (1);
 - iii) Activités techniques : mise à jour et maintenance des sites Web de la Division des politiques sociales et du développement social, et du réseau des Nations Unies pour le développement social (portail en ligne) (1); bulletin d'information électronique sur la jeunesse (*Youth Flash Newsletter*) (1); bulletin d'information électronique du Réseau sur le vieillissement (1); élaboration de documents techniques sur les questions relatives à la jeunesse pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions (1); note

d'information électronique sur les questions sociales (1); bulletin d'information électronique sur les handicaps (*Enable*) (1); directives sur l'élaboration de politiques de développement tenant compte de la question du handicap (1); outils de référence concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2015) (1); versions en format accessible des documents et publications concernant les personnes handicapées (1); base de données sur l'état d'application des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); analyse des progrès accomplis concernant les questions autochtones au regard des objectifs du Millénaire pour le développement (1); bulletin d'information sur les travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); élaboration de documents techniques sur les questions autochtones pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions (1);

- iv) Manifestations spéciales : séances d'information ou manifestations parallèles sur les questions relatives au développement social organisées pour les États Membres et d'autres parties prenantes par la Division des politiques sociales et du développement social avant ou pendant les sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission du développement social, de la Conférence des États parties et de l'Instance permanente sur les questions autochtones; fourniture d'un appui fonctionnel et administratif pour la célébration des journées internationales suivantes : Journée mondiale de la justice sociale, Journée internationale des familles, Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, Journée internationale des coopératives, Journée internationale des peuples autochtones, Journée internationale de la jeunesse, Journée internationale des personnes âgées, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, Journée internationale des personnes handicapées et Journée internationale de la solidarité humaine (10); organisation de manifestations culturelles à l'occasion de la session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2); organisation de conférences spéciales et de réunions-débats multipartites sur les questions autochtones (8);
- v) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse sur les questions relatives au développement social (8); lancement du *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, du *Rapport mondial sur la jeunesse 2015* et de *La situation des peuples autochtones dans le monde* (3);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes (1); Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); équipe de travail du Secrétariat chargée d'étudier la question de l'accessibilité (1); réunions du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (1); comité de gestion du plan d'action pour le lancement et l'application des Lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones du Groupe des Nations Unies pour le développement (1); Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : services consultatifs assurés à la demande des États Membres pour l'évaluation et l'analyse de leur situation socioéconomique, de leurs objectifs de développement, de leurs politiques, de leurs arrangements institutionnels et de leur gestion (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : formation de groupe (colloques, séminaires et ateliers) destinée à promouvoir la constitution de réseaux, les actions de sensibilisation et à

renforcer les capacités en matière de recherche, de planification des politiques, de mise en œuvre et d'évaluation de programmes et politiques de développement social (4);

- iii) Projets opérationnels : direction, gestion des capacités institutionnelles et transfert de technologie en ce qui concerne la formulation de politiques, l'élaboration de programmes et projets et la gestion au niveau des pays des programmes financés au moyen des ressources extrabudgétaires (1).

9.76 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 9.17.

Tableau 9.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	16 846,7	16 488,8	60	59
Autres objets de dépense	1 214,4	1 073,8	—	—
Total partiel	18 061,1	17 562,6	60	59
Ressources extrabudgétaires	2 996,3	2 094,0	—	—
Total	21 057,4	19 656,6	60	59

9.77 Le montant de 17 562 600 dollars prévu, qui représente une baisse de 498 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 16 488 800 dollars serviront à financer 59 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 8 P-2, 1 G(1°C) et 19 G(AC)] nécessaires pour fournir un appui normatif, analytique et opérationnel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans divers domaines socioéconomiques, grâce au suivi des tendances nationales et mondiales et des nouvelles questions; assurer les services fonctionnels des réunions des organismes intergouvernementaux, promouvoir le dialogue avec les principales parties prenantes, élaborer des rapports et des publications, organiser des réunions de groupes d'experts, des séminaires et des réunions-débats, et assurer des services consultatifs; et b) 1 073 800 dollars serviront à financer les objets de dépenses autres que les postes, notamment les autres dépenses de personnel (76 800 dollars), les services de consultants (64 000 dollars), les services d'experts (400 100 dollars), les voyages (240 800 dollars), les services contractuels (126 600 dollars), les fournitures et accessoires (33 600 dollars), le mobilier et le matériel (81 700 dollars), et les subventions et contributions (50 200 dollars). La diminution des crédits demandés est principalement due à la suppression d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-4) et à une réduction des ressources prévues au titre des autres objets de dépense en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme l'indique le point 3 du tableau 9.6 du présent rapport.

9.78 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 094 000 dollars permettront : a) de financer la participation des représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones à d'importantes réunions entrant dans le cadre du mandat de l'Instance permanente, les services linguistiques nécessaires à l'Instance permanente pour l'élaboration de publications spéciales et l'organisation d'ateliers, la mise en place de projets pilotes dans les pays en utilisant les contributions affectées à des fins spéciales et les subventions de faible montant dans le cadre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones;

b) d'appuyer les interventions catalytiques et novatrices visant à renforcer les capacités nationales, notamment les capacités des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes handicapées, et de favoriser les échanges aux niveaux sous-régional, régional et interrégional sur les bonnes pratiques et les directives touchant l'application intégrale de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; et c) de participer au suivi effectif des priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social et de la Déclaration du Millénaire en contribuant aux travaux de recherche et à l'élaboration de documents sur les interventions catalytiques et novatrices dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi et du travail décent et de l'intégration sociale. La diminution de 902 300 dollars tient au fait que des projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires ont été achevés durant l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 3 Développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 20 637 800 dollars

- 9.79 Le sous-programme relève de la Division du développement durable. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 9.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et Action 21

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Examen concret et consensus entre les États Membres sur les problèmes clefs du développement durable et sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs fixés en matière de développement durable, notamment dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'Action 21

Indicateurs de succès

a) Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se sont déclarés satisfaits du soutien et des services fournis aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la recherche d'un consensus, au salon du partenariat de la Commission du développement durable, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

Mesure des résultats

2010-2011 : 83 %
2012-2013 (estimation) : 86 %
2014-2015 (objectif) : 87 %

b) Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international

b) i) Augmentation du nombre de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les engagements sur une base volontaire, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience

Mesure des résultats

2010-2011 : 42 contributions

2012-2013 (estimation) : 43 contributions

2014-2015 (objectif) : 44 contributions

ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division du développement durable et du nombre de téléchargements depuis ce site de la part d'utilisateurs recherchant des informations, des documents et des publications

Mesure des résultats

2010-2011 : 5 232 915 consultations

2012-2013 (estimation) : 4 600 000 consultations

2014-2015 (objectif) : 5 000 000 consultations

c) Renforcement des capacités des pays en développement et en transition de formuler et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des mécanismes visant à appuyer le développement durable, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière

c) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'appui de la Division par le truchement du sous-programme qui ont lancé des initiatives politiques et se sont dotés de programmes et de plans d'action visant à atteindre leurs objectifs de développement durable

Mesure des résultats

2010-2011 : 93 %

2012-2013 (estimation) : 94 %

2014-2015 (objectif) : 95 %

ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux, ventilé par sexe, qui ont accumulé un savoir-faire et des connaissances suffisantes pour appuyer concrètement la mise en œuvre des programmes et des plans d'action en faveur du développement durable

Mesure des résultats

(Nombre d'agents nationaux formés)

2010-2011 : 691

2012-2013 (estimation) : 250

2014-2015 (objectif) : 260

Facteurs externes

- 9.80 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales accordent la priorité à la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des autres engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

- 9.81 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations (80);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du forum politique de haut niveau (2); rapport sur le suivi des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2); rapports communs des secrétariats des Conventions de Rio (2); rapport sur le suivi de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1); rapport sur l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2014) (1); rapport sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (1); rapport sur la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (1); rapport sur l'harmonie avec la nature (2); rapport sur les initiatives volontaires relatives au développement durable (2); rapport sur l'intégration des activités de développement durable à l'échelle du système des Nations Unies (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (1); rapport sur la solidarité entre les générations (1);
 - ii) Forum politique de haut niveau :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du forum politique de haut niveau, y compris les réunions préparatoires et les consultations (90); exposés volontaires des pays (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents établis par les grands groupes à l'intention du forum politique de haut niveau (10); documents d'information destinés au forum politique de haut niveau; (5); rapports sur les réunions régionales consacrées à la mise en œuvre (10); rapport sur le développement durable en action : initiatives volontaires (partenariats et engagements volontaires) (2); rapports sur des questions thématiques (5); rapport sur le développement durable dans le monde : résumé à l'intention des dirigeants (2);
 - iii) Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014) :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité préparatoire de la Conférence (3); Conférence (1);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : document final de la Conférence (1);
- iv) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil économique et social (8); consultations du Conseil (18);
 - b. Groupes spéciaux d'experts : réunions sur les sujets suivants : expérience des pays en matière de développement durable (2014) (1); intégration des activités de développement durable à l'échelle du système des Nations Unies (2015) (1); thèmes du forum politique de haut niveau (2014 et 2015) (2); contributions techniques et de fonds à la préparation de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (2014) (1); profils de pays en termes de vulnérabilité-résilience (2014) (1); stratégies de financement : progresser vers une stratégie de financement du développement durable : examen des options possibles (2014) (1); objectifs de développement durable : formulation des objectifs de développement durable (2014) (1); rapport sur le développement durable (2015) (1); facilitation technologique au service du développement durable (2014) (1); la responsabilité au regard des initiatives volontaires en matière de développement durable (2015) (1); le rôle des océans et des mers dans le développement durable (2014) (1); transports urbains et villes durables (2015) (1); obstacles rencontrés et progrès réalisés dans l'électrification des zones rurales dans le monde (2015) (1); renforcement de l'intégration, de l'inclusion, de la mise en œuvre et de la cohérence pour une gestion intégrée des ressources en eau (2014) (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : « sustainable development issues briefs » (dossiers sur le développement durable) (8); *Rapport mondial sur le développement durable* (2); *Forum sur les ressources naturelles* (publication trimestrielle) (8);
 - ii) Publications isolées : profils de pays en termes de vulnérabilité-résilience (1); guide pour l'établissement des profils de pays en termes de vulnérabilité-résilience : un outil d'auto-évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (1); rapport sur les objectifs de développement durable (1); stratégie de financement du développement durable : options possibles : rapport du comité intergouvernemental (1); brochure sur le forum politique de haut niveau (1); le rôle des océans et des mers dans le développement durable (1); changements climatiques et développement durable (1); transports urbains et villes durables (1); évaluation des ressources énergétiques des pays (3); tendances du développement durable : petits États insulaires en développement 2014, résumé analytique (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : exposition sur les petits États insulaires en développement lors de la Conférence (1); documentation publicitaire pour la Conférence (3); pochettes de documentation sur les initiatives volontaires en matière de développement durable et les manifestations publiques connexes (2);

- iv) Manifestations spéciales : réunions préparatoires nationales sur les exposés volontaires nationaux au forum politique de haut niveau (6); réunions régionales consacrées à la mise en œuvre dans le cadre du forum politique de haut niveau (10); réunions-débats et tables rondes du forum (8); activités parallèles organisées au Siège de l'ONU et autres réunions (4); groupes de discussion de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2); réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur le développement durable (2); table ronde de lancement de la première réunion du comité préparatoire de la Conférence de 2014 (2014) (1); cérémonie de lancement de l'Année internationale des petits États insulaires en développement (2014) (1); manifestations relatives à l'Année internationale des petits États insulaires en développement (2); conférence mondiale sur l'accès à l'énergie dans les zones rurales (1);
- v) Activités techniques (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : documents de travail sur le développement durable (6); guides de l'économie verte (2); notes d'information et documents de synthèse à l'appui des préparatifs de la Conférence (2); maintenance et mise à jour des bases de données suivantes : a) initiatives volontaires (engagements sur une base volontaire, partenariats, initiatives relatives à l'économie verte) (2); b) partage volontaire des données d'expérience nationales (2); c) grands groupes (2); et d) harmonie avec la nature (2); base de connaissances sur l'économie verte (2); base de connaissances sur les objectifs de développement durable (2); SIDSnet et site Web de la Conférence website (2); site Web d'ONU-Énergie (2); développement, maintenance, mise à jour et amélioration constante du site Web de la base de connaissances sur le développement durable de la Division du développement durable et du forum politique de haut niveau (2);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions pour la coordination des activités de l'ONU dans le domaine du développement durable : ONU-Eau (4); ONU-Énergie (6); questions relatives aux océans (2); CEAES plus (8); groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement (8);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Prestation de services consultatifs d'experts, à la demande des gouvernements et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition souhaitant acquérir des capacités nouvelles ou supplémentaires (dans des domaines tels que la formulation de stratégies nationales de développement durable, la participation aux réunions intergouvernementales de l'ONU, l'économie verte et l'élimination de la pauvreté, le transfert de technologie, les indicateurs du développement durable, la facilitation d'initiatives volontaires (partenariats et engagements sur une base volontaire) en matière de développement durable, le renforcement des institutions et l'appui aux consultations multipartites promouvant le développement durable et l'énergie au service du développement durable, l'accent devant être mis sur le rendement énergétique, l'accès à l'énergie, les stratégies énergétiques et les changements climatiques, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles, les transports durables, la mise en valeur des ressources naturelles et la gestion intégrée de l'eau) (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, et en collaboration avec eux, en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable (1);

- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique dans le domaine du développement durable, à l'aide de toutes les sources de financement (1).

9.82 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 9.19 ci-après.

Tableau 9.19 Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	17 665,9	17 308,0	59	58
Autres objets de dépense	2 214,6	3 329,8	–	–
Total partiel	19 880,5	20 637,8	59	58
Ressources extrabudgétaires	6 288,2	1 565,0	2	–
Total	26 168,7	22 202,8	61	58

9.83 Le montant de 20 637 800 dollars prévu, qui représente une augmentation de 757 300 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 17 308 000 dollars serviront à financer 58 postes (1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 2 G(1°C) et 19 G(AC)); et b) 3 329 800 dollars serviront à financer les dépenses autres que le coût des postes, soit les autres dépenses de personnel (1 560 300 dollars), les services de consultants (383 000 dollars), les services d'experts (854 700 dollars), les voyages (365 400 dollars), les services contractuels (55 100 dollars), les fournitures et accessoires (29 400 dollars) et le mobilier et le matériel (81 900 dollars). L'augmentation nette de 757 300 dollars tient à des crédits non renouvelables, dont : a) un montant de 2 590 600 dollars pour l'exécution d'activités en relation avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/67/591); et b) un montant de 314 400 dollars pour organiser, en application de la résolution 67/207, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, comme demandé dans la résolution 66/288; elle est en partie annulée par la suppression d'un poste de spécialiste du développement durable (P-4), en application de la résolution 67/248, comme l'indique le point 2 du tableau 9.6 du présent rapport.

9.84 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 565 000 dollars serviront à : a) aider les représentants de pays en développement et de pays en transition à participer à une série de réunions sur le développement durable et à la réunion préparatoire intergouvernementale; b) appuyer les programmes de travail analytiques et de coopération technique relatifs à l'énergie et à l'eau; et c) appuyer les activités renvoyant aux paragraphes 9, 20, 25 et 26 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La diminution de 4 723 200 dollars par rapport à l'exercice précédent tient au fait que des projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires ont été achevés durant l'exercice 2012-2013.

Sous-programme 4 Statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 33 473 800 dollars

- 9.85 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 9.86 La Division de statistique exerce ses activités en étroite coopération avec les bureaux de statistique nationaux et les organismes nationaux d'information géospatiale. Elle conduit ses travaux en collaboration avec d'autres services du Secrétariat, les commissions régionales, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, et les organisations intergouvernementales n'appartenant pas aux Nations Unies. Elle fait notamment fonction de secrétariat de la Commission de statistique, du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et d'autres organes intergouvernementaux s'intéressant à la gestion de l'information géographique, toutes entités qui font rapport au Conseil économique et social. La Division est également au service du Comité de coordination des activités de statistique.
- 9.87 Le programme de la Division comprend cinq parties : a) renforcement des capacités statistiques; b) élaboration de normes et de méthodes; c) coordination des activités statistiques à l'échelle internationale; d) diffusion des données; et e) appui au développement des systèmes d'information géospatiaux. Dans le cadre du volet renforcement des capacités statistiques, la Division aide les États Membres à mettre en place des systèmes statistiques nationaux fiables, reposant sur de solides infrastructures institutionnelles, la collecte systématique de données, le rassemblement de statistiques macroéconomiques et sociales agrégées selon les normes et règles mondiales et la diffusion des données par toutes sortes de canaux. Pour le volet méthodologie, la Division élabore des manuels essentiels à la compilation de statistiques fiables et comparables entre elles, et établit d'autres directives méthodologiques en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données. En ce qui concerne la coordination des activités statistiques à l'échelle internationale, elle fait office de secrétariat de la Commission de statistique et de son bureau, et d'autres organes de coordination. S'agissant de la diffusion des données, la Division appuie les décideurs nationaux et internationaux en mettant à leur disposition une gamme d'outils statistiques mondiaux. Comme le lui a récemment demandé le Conseil économique et social, elle aide aussi à présent à mettre au point un dispositif intergouvernemental et interinstitutionnel dans le domaine de l'information géospatiale.
- 9.88 Durant l'exercice biennal 2014-2015, la Division continuera de mettre l'accent sur la mise au point des logiciels de base nécessaire à un système national d'information statistique et géospatial. À cette fin, elle mènera notamment des activités se rapportant au recensement de la population et des études économiques, au système de comptabilité nationale et de ses extensions, aux statistiques environnementales correspondantes et aux systèmes d'information géospatiaux.

Tableau 9.20 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial et le système d'information géospatial afin de produire des statistiques nationales et des données géographiques de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalizations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement

a) i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique et du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, aux forums de haut niveau, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires

Mesure des résultats

2010-2011 : 537 participants

2012-2013 (estimation) : 550 participants

2014-2015 (objectif) : 560 participants

ii) Augmentation du nombre d'activités concertées organisées en collaboration avec des organisations internationales en vue de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement

Mesure des résultats

2010-2011 : 10 activités concertées

2012-2013 (estimation) : 11 activités concertées

2014-2015 (objectif) : 12 activités concertées

b) Utilisation plus efficace et systématique par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme

b) i) Augmentation du nombre de demandes de données statistiques satisfaites par la Division de statistique

Mesure des résultats

(Augmentation du nombre de demandes satisfaites en pourcentage)

2010-2011 : 2 %

2012-2013 (estimation) : 3 %

2014-2015 (objectif) : 4 %

ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de statistique

	<i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : +12 % 2012-2013 (estimation) : +13 % 2014-2015 (objectif) : +14 %
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public	c) i) Augmentation du nombre de statisticiens nationaux qui utilisent de façon efficace les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités relevant du sous-programme <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de participants ayant utilisé des connaissances acquises au cours de formations) 2010-2011 : 87 % 2012-2013 (estimation) : 73 % 2014-2015 (objectif) : 74 % ii) Augmentation du nombre de pays ayant bénéficié de directives et d'un appui au renforcement des capacités pour l'établissement et la mise en œuvre de systèmes statistiques nationaux viables <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : sans objet 2014-2015 (objectif) : 85 pays

Facteurs externes

- 9.89 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les bureaux de statistique nationaux disposent des ressources et des moyens nécessaires.

Produits

- 9.90 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les séances de la Cinquième Commission portant sur le barème des quotes-parts (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention de la Cinquième Commission (2);
 - ii) Commission de statistique :

- a. Services fonctionnels pour les séances des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions de la Commission de statistique (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission (sur les thèmes qu'elle aura retenus en 2013) (25);
- iii) Comité des contributions :
 - a. Services fonctionnels pour les séances du Comité (70);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts à l'intention du Comité (2);
- iv) Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la vingt-huitième session du Groupe d'experts (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la vingt-huitième session du Groupe d'experts (1);
- v) Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la vingtième Conférence (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la vingtième Conférence (1);
- vi) Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions des quatrième et cinquième sessions du Groupe d'experts (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les quatrième et cinquième sessions du Groupe d'experts (2);
- vii) Groupes spéciaux d'experts : 23 réunions organisées dans les domaines ci-après : rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises (1); statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (1); statistiques de l'environnement (2); statistiques de l'énergie (1); classifications économiques et sociales internationales (1); statistiques industrielles (1); travaux du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (2); comptabilité nationale (2); indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement par le Groupe interinstitutions et d'experts ad hoc (4); statistiques sur l'égalité des sexes par le Groupe d'experts interinstitutions ad hoc (2); recensement de la population et de l'habitation (3); statistiques sociales (1); gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale par le Comité d'experts ad hoc (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Annuaire démographique* (2); *Profils du secteur de l'électricité*, 2012 et 2013 (2); *Bilans énergétiques*, 2012 et 2013 (2); *Annuaire des statistiques de l'énergie*, 2012 et 2013 (2); *Annuaire de statistiques industrielles par produit*, Vol. I, 2012 et 2013 (2); *Annuaire de statistiques industrielles par produit*, Vol. II, 2012 et 2013 (2); *Annuaire statistique du commerce international*, Vol. I (2); *Annuaire statistique du commerce international*, Vol. II (2); *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (2); *Graphique illustrant l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement* (2); *Bulletin mensuel de statistique*

(24 numéros); *National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates*, 2012 et 2013 (2); *National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables*, Part I à V, 2013 et 2014 (2); *Population and Vital Statistics Report*, Vol. LXVI et LXVII (2); *Annuaire statistique*, 57^e et 58^e éditions (2); Statistiques de l'ONU sur les pays, 2014 et 2015 (2); *World Statistics Pocketbook*, 32^e et 33^e éditions (2);

- ii) Publications isolées : directives pour la compilation des comptes énergétiques (collection méthodologique) (1); manuel des indicateurs économiques à court terme : indicateurs composites du cycle de l'activité économique (collection méthodologique) (1); manuel des indicateurs économiques à court terme : estimations rapides (collection méthodologique) (1); manuel des indicateurs économiques à court terme : enquêtes de conjoncture (collection méthodologique) (1); directives méthodologiques pour la compilation d'un ensemble de statistiques de base sur l'environnement (collection méthodologique) (1); indicateurs économiques à court terme : guide statistique pour le modèle de données internationalement accepté et la structure des métadonnées (collection méthodologique) (1); la comptabilité expérimentale des écosystèmes dans le cadre du système de comptabilité environnementale et économique (collection méthodologique) (1); les extensions et les applications du système de comptabilité environnementale et économique (collection méthodologique) (1); manuel pour le rapprochement des statistiques du commerce et des entreprises : compilation et analyse (1); manuel des statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (1); manuel des statistiques de l'environnement (1); Femmes dans le monde 2015 : des chiffres et des idées (1);
- iii) Documentation technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : tableaux analytiques pour les statistiques du commerce international des marchandises (2); tableaux analytiques pour les statistiques du commerce international des services (2); tableaux analytiques pour les statistiques du tourisme (2); Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (2); base de données de l'ONU sur le commerce des services (2); site Web consacré aux statistiques du commerce international des marchandises (2); site Web consacré aux statistiques du commerce international des services (2); site Web consacré aux statistiques du tourisme (2); site Web de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (2); site Web du Forum mondial sur les statistiques du commerce extérieur (2); base de connaissances en ligne sur les statistiques du commerce international des marchandises (2); base de connaissances en ligne sur les statistiques du commerce international des services (2); base de connaissances en ligne sur les statistiques du tourisme (2); bulletin d'information sur les statistiques du commerce international (4); bulletin d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (2); site Web consacré aux statistiques de l'environnement (4); indicateurs d'environnement (2); instantanés de l'état de l'environnement des pays (2); bulletin d'information sur les statistiques de l'environnement (4); site Web consacré aux statistiques de l'industrie (mise à jour semestrielle) (4); site Web consacré aux classifications (mise à jour semestrielle) (4); site Web consacré aux statistiques de l'énergie (mise à jour semestrielle) (4); bulletin d'information sur les classifications (4); bulletin d'information sur les statistiques de l'énergie (4); site Web consacré à la comptabilité environnementale (2); bulletin d'information sur la comptabilité environnementale et économique (4); base de connaissances en ligne sur les statistiques économiques (2); base de connaissances/archives en ligne sur la comptabilité environnementale et économique (2); site Web consacré aux comptabilités nationales (2); bulletin d'information sur la comptabilité nationale (4); annexe statistique du *Rapport sur les*

objectifs du Millénaire pour le développement (2); mise à jour de la base de données recensant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web du Groupe de la coordination interinstitutions en matière d'environnement consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); site Web des statistiques démographiques et sociales (8); site Web du Programme mondial de recensements de la population et du logement (8); *Statistiques de l'état civil*, série A (mise à jour toutes les deux semaines) (24); site Web consacré aux indicateurs sociaux (mise à jour semestrielle) (4); *Bulletin d'information* du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (deux numéros par an) (4); site Web consacré à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (mises à jour semestrielles) (4); site Web de la base de données mondiale des noms géographiques du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (mises à jour semestrielles) (4); site Web consacré à la Commission de statistique (2); Bulletin mensuel de statistique en ligne (24); site Web de UNdata (12); *World Statistics Pocketbook* (version électronique) (2); site Web consacré aux groupes d'étude (2); site Web consacré aux normes et méthodes (2); site Web de la Division de statistique (8); site Web d'archivage des publications de la Division de statistique (2); site Web du Comité de coordination des activités de statistique (4); site Web consacré à la coopération technique (8); site Web consacré aux systèmes statistiques nationaux (2); réponses aux demandes ponctuelles d'information sur les notions et les méthodes ainsi que les pratiques nationales dans divers domaines de la statistique, émanant des États Membres et d'autres utilisateurs (permanence téléphonique) (5); réponses aux demandes d'informations ponctuelles d'États Membres et d'autres utilisateurs (5); élaboration des documents techniques destinés aux réunions de l'équipe spéciale chargée de l'échange de données et de métadonnées statistiques (2); mise au point technique et maintenance de la base de données portant sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (documentation et formation comprises) (2); mise au point technique et maintenance de la base de données de UNdata (documentation et formation comprises) (2); établissement de la documentation technique à l'intention du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale (2); établissement de la documentation technique pour les réunions du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (4); établissement de la documentation technique pour les réunions du Comité de coordination des activités de statistique (4); établissement de la documentation technique pour les réunions des entités du système des Nations Unies et du module 10 (statistique) du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4);

9.91 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 9.21.

Tableau 9.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	31 920,1	31 288,7	125	121
Autres objets de dépense	1 949,9	2 185,1	—	—
Total partiel	33 870,0	33 473,8	125	121

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Ressources extrabudgétaires	488,2	518,0	–	–
Total	34 358,2	33 991,8	125	121

- 9.92 Le montant de 33 473 800 dollars demandé à ce titre, en baisse de 396 200 dollars, se répartit comme suit : a) 31 288 700 dollars destinés à financer 121 postes [1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 21 P-3, 15 P-2, 12 G(1°C) et 41 G(AC)] dont les titulaires seront chargés de fournir des services fonctionnels pour les réunions de divers organes intergouvernementaux, dont la Cinquième Commission, la Commission de statistique et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et d'apporter une aide aux systèmes d'information internationaux dans les domaines ci-après : i) renforcement des capacités statistiques; ii) élaboration de normes et de méthodes; iii) coordination des activités statistiques à l'échelle internationale; iv) diffusion des données; et v) appui au développement des systèmes d'information géospatiaux; et b) 2 185 100 dollars qui iront aux autres objets de dépense, dont les autres dépenses de personnel (721 100 dollars), les consultants (249 900 dollars), les experts (474 400 dollars), les voyages (146 900 dollars), les services contractuels (397 700 dollars), les fournitures et accessoires (63 100 dollars) et le mobilier et le matériel (132 000 dollars). La diminution nette de 396 200 dollars qu'il fait apparaître résulte principalement de la suppression de deux postes de statisticien (P-3) et de deux postes d'assistants de statistique [agents des services généraux (Autres classes)], conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au point 2 du tableau 9.6 du présent rapport; elle est contrebalancée en partie par un montant non renouvelable de 264 300 dollars demandé au titre de la mise en œuvre des activités relatives à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tel que détaillé dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/67/591).
- 9.93 Au cours de l'exercice 2014-2015, le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires destinées au sous-programme, soit 518 000 dollars, servira à financer les activités suivantes : a) création d'un nouveau portail, UNdata, donnant libre accès aux statistiques produites par l'ensemble des organismes des Nations Unies grâce à une présentation et des interfaces novatrices et conviviales, et apport d'une aide technique aux États Membres en vue de la diffusion des statistiques; et b) appui au projet sur l'analyse comparative des systèmes statistiques nationaux, financement des travaux préparatoires et des frais de déplacement en vue d'une conférence internationale sur les systèmes statistiques nationaux qui mettra l'accent, en particulier, sur la mesure des changements climatiques. L'augmentation de 29 800 dollars du montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires tient aux activités supplémentaires qui devront être menées pour appuyer les travaux de la Commission.

Sous-programme 5 Population

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 378 800 dollars

- 9.94 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la population. Le programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

- 9.95 La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, conformément aux résolutions 49/128 et S-21/2 de l'Assemblée générale. À cette fin, elle établit des prévisions et projections relatives à la population à l'usage de l'ensemble des organismes des Nations Unies, établit des prévisions pour trois des quatre indicateurs associés à la cible des objectifs du Millénaire pour le développement visant à universaliser l'accès à la médecine procréative, participe, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, à l'établissement d'estimations de la mortalité postinfantile (autre indicateur clef des objectifs du Millénaire pour le développement), fournit des services techniques de secrétariat à la Commission de la population et du développement du Conseil économique et social et participe aux travaux de groupes techniques sur la mise au point de méthodes de mesure de la mortalité de l'enfant et de l'adulte, de la prévalence du VIH/sida et des migrations internationales, ou dirige ces groupes techniques. La Division s'occupe de toutes les questions relatives à la population, dont celles qui touchent aux migrations internationales et au développement, aux incidences démographiques du VIH/sida, au vieillissement de la population, à l'urbanisation, à la fertilité et à la santé procréative, aux politiques démographiques des pays et aux rapports entre la dynamique démographique et le développement, y compris la prise en compte des questions démographiques dans le programme international de développement et la définition des objectifs de développement durable.
- 9.96 Le sous-programme permettra aux gouvernements et à la société civile de consulter plus facilement les informations relatives aux tendances observées dans la population, à leurs composantes démographiques et à leurs liens avec le développement durable, y compris les aspects des phénomènes démographiques liés à la problématique hommes-femmes, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement, ce qui leur permettra d'étayer les politiques et les programmes publics sur une base solide. L'ONU établira des estimations et des prévisions démographiques officielles pour la totalité des pays et des régions du monde, ainsi que pour les zones urbaines et rurales et les grandes villes, et celles-ci constitueront un ensemble cohérent de données démographiques de référence dont les organismes des Nations Unies pourront se servir, par exemple pour définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Les grandes questions traitées seront les migrations internationales, la fécondité et la santé procréative, les conséquences démographiques du VIH/sida et l'évolution des pyramides des âges, et leur incidence sur le développement durable. Ces questions ont été classées comme hautement prioritaires dans les documents suivants : « L'avenir que nous voulons », la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et différentes résolutions adoptées par la Commission de la population et du développement. Les travaux portant sur les migrations internationales et leurs liens avec le développement ont redoublé d'intensité à la suite du Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement et des activités de suivi y relatives (résolutions 61/208 et 62/270 de l'Assemblée générale), et en raison des préparatifs du deuxième Dialogue (prévu en septembre 2013) et de l'importance accordée à la question par la Commission de la population et du développement (voir la résolution 2006/2 de la Commission).
- 9.97 Le sous-programme permettra de renforcer l'appui technique et les services fonctionnels fournis aux organes intergouvernementaux (Commission de la population et du développement et Assemblée générale) en lien avec l'examen des points de l'ordre du jour consacrés aux questions démographiques, grâce à l'établissement de documents de qualité, à la réalisation de travaux

d'analyse et à la facilitation de la recherche d'un consensus et de l'élaboration des politiques. Les activités menées au titre du sous-programme contribuent à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée, dans les textes issus du Sommet du Millénaire et des réunions de haut niveau sur la suite à leur donner et dans le document « L'avenir que nous voulons ». Elles consisteront notamment à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action, les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, et à analyser et étudier les nouvelles questions de politique générale et les nouvelles tendances mondiales en matière de population et de développement durable.

- 9.98 Les activités visant à renforcer et étendre la diffusion d'informations sur la population sous forme numérique, que ce soit par la réalisation de CD-ROM ou l'étoffement des sites Web et des bases de données en ligne, se poursuivront dans le cadre du sous-programme, l'objectif étant de répondre efficacement à la demande croissante d'informations et de données à jour et de favoriser la coordination entre les entités des Nations Unies menant des activités dans le domaine de la population.
- 9.99 La Division de la population occupe une place de plus en plus centrale dans les activités du Secrétariat relatives à la population. Les objectifs du sous-programme sont de doter la communauté internationale de moyens supplémentaires de relever les défis démographiques actuels et futurs auxquels elle fait face, de favoriser la prise en compte des questions démographiques dans les programmes de développement internationaux (y compris les objectifs de développement durable) et d'aider les États Membres à élaborer le programme de développement pour l'après-2015. À cette fin, les activités décrites ci-après seront menées, dans le cadre du sous-programme, pour faire mieux comprendre la nature des phénomènes démographiques, en particulier les rapports entre population et développement durable : a) fourniture d'un appui fonctionnel aux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, et évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement; b) facilitation des débats d'experts ou de représentants de gouvernements sur les questions démographiques importantes ou nouvelles et sur les liens qu'elles présentent avec le développement durable; c) analyse détaillée et ventilée par sexe des questions démographiques et des tendances qui se dessinent en matière de fécondité, et établissement d'indicateurs relatifs à la santé procréative, à la mortalité, aux migrations internationales et internes, au VIH/sida, à l'urbanisation et à la répartition géographique de la population, à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux politiques démographiques et à la problématique population-développement; d) diffusion d'informations sur la population et de données facilitant l'élaboration de politiques démographiques, notamment par l'étoffement des sites Web et des bases de données de la Division de la population et l'utilisation de nouveaux outils de communication informatiques; et e) renforcement des capacités des pays à relever les défis démographiques par l'organisation d'ateliers et la distribution de supports techniques tels que des manuels et des logiciels.

Tableau 9.22 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement au niveau international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la démographie, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement	a) Intensification des échanges entre le sous-programme et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le traitement des questions de population <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de représentants d'administrations publiques ayant participé à des réunions d'information organisées par la Division de la population ou ayant rencontré des membres de la Division pour des consultations) 2010-2011 : 85 2012-2013 (estimation) : 90 2014-2015 (objectif) : 140
b) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'instruments adaptés du programme des Nations Unies en faveur du développement, en particulier le Sommet du Millénaire et les suites qui y ont été données	b) i) Prompte communication aux États Membres de tous les documents produits pour la Commission de la population et du développement dans le cadre du sous-programme <i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 100 % 2012-2013 (estimation) : 100 % 2014-2015 (objectif) : 100 % ii) Degré de satisfaction des États Membres quant aux informations et aux données démographiques fournies par le sous-programme aux organes intergouvernementaux <i>Mesure des résultats</i> (Nombre d'États Membres se déclarant satisfaits du travail du sous-programme) 2010-2011 : 20 2012-2013 (estimation) : 22 2014-2015 (objectif) : 25

c) Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques, notamment ventilées par sexe, mises à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies, de la société civile et des universités

c) Augmentation du nombre d'abonnés au service d'information par courriel de la Division de la population

Mesure des résultats

2010-2011 : 1 700

2012-2013 (estimation) : 2 500

2014-2015 (objectif) : 2 600

Facteurs externes

- 9.100 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres restent attachés aux objectifs arrêtés par la Conférence internationale sur la population et le développement et aux buts relatifs à la population énoncés dans les documents finals du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005.

Produits

- 9.101 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (1);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions du Conseil (2);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Commission de la population et du développement (20); réunions intersessions du bureau de la Commission (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape sur les activités menées dans le domaine de la population (2); projet de cadre stratégique pour le sous-programme relatif à la population pour la période 2016-2017 (1); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour la période 2016-2017 (1); rapports des réunions intersessions du bureau de la Commission (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports sur la population mondiale (2);
 - iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunions de coordination sur les migrations internationales (2); réunion d'un groupe spécial d'experts sur la modélisation de la répartition géographique des populations au fil du temps (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'appui à l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la quarante-huitième session de la Commission, en 2015 (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'appui à l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016 (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'examen et l'évaluation du programme de travail et des réalisations de la Division de la population (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : international migration flows, 2014 (base de données sur CD-ROM) (1); urban and rural population by age and sex (base de données sur CD-ROM) (1); questions nouvelles touchant la fécondité et la planification familiale (1); questions nouvelles touchant la santé et la mortalité (1); *World Migration Report* 2013 (1); notes concernant les questions de population actuelles et futures (12); probabilistic projections by country based on *World Population Prospects* 2012 (CD-ROM) (1); rapport sur un thème particulier ayant trait à la population et au développement (1); *Trends in International Migrant Stock* 2014 (CD-ROM) (1); planche murale sur les tendances de la fécondité 2014 (1); planche murale sur les migrations internationales 2014 (1); planche murale sur la population et l'environnement (1); planche murale sur les zones rurales et urbaines 2013 (1); planche murale sur un thème particulier (1); planche murale sur les agglomérations urbaines 2013 (1); *World Fertility Data* 2014 (CD-ROM) (1); *World Population Monitoring* (résumé) (2); *World Urbanization Prospects*, 2013 revision (1); *World Urbanization Prospects*, 2013 revision: comprehensive data (CD-ROM) (1); base de données sur la population et le développement (CD-ROM) (1); base de données sur les politiques démographiques dans le monde (CD-ROM) (1); *Profiles of Ageing: World Population Ageing*, 2015 (fiches de pays sur CD-ROM) (1); rapport sur un thème particulier ayant trait aux politiques démographiques (1); planche murale sur l'emploi des moyens anticonceptionnels 2014 (1); planche murale sur la mortalité (1); planche murale sur la population, le vieillissement et le développement (1); planche murale sur un thème particulier (2); planche murale sur la population mondiale en 2014 (1); données de 2014 sur l'usage de moyens anticonceptionnels (CD-ROM) (1); *World Fertility Report* 2015 (1); *World Mortality Data* 2015 (CD-ROM) (1); *World Mortality Report* 2015 (1); *World Population Ageing* 2015 (résumé) (1); *World Population Policies* 2015 (1); *World Population Prospects*, 2014 revision, vol. I: comprehensive tables (1); *World Population Prospects*, 2014 revision, vol. II: country profiles (1); *World Population Prospects*, 2014 revision: data for special country groupings (CD-ROM) (1); *World Population Prospects*, 2014 revision: annual population data (CD-ROM) (1); *World Population Prospects*, 2014 revision: comprehensive data (CD-ROM) (1);
- ii) Publications isolées : *World Migration Report*, 2013 highlights (1); *World Mortality Report*, 2015 highlights (1); *Profiles of Ageing*, 2015 highlights (1); *World Fertility Report*, 2015 highlights (1); *World Population Policies*, 2015 highlights (1); *World Population Prospects*, 2014 revision highlights (résumé) (1); *World Urbanization Prospects*, 2013 revision highlights (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : planche murale sur la population et le développement durable (1);
- iv) Activités ou documentation techniques : base de données sur la fécondité et la planification de la famille (1); *World Contraceptive Use Data* 2014 (version Web interactive) (1); *World Fertility Data* 2014 (version Web interactive) (1); *World Marriage Data* 2014 (CD-ROM) (1); *World Marriage Data* 2014 (version Web interactive) (1); base de données sur les migrations (publication sur le Web) (1); base de données sur les flux migratoires internationaux, 2014 (version Web) (1); *World Mortality Data* 2015 (site Web) (1); *World Population Policies* 2014 (base de données publiée sur le Web) (1); fiches sur les politiques démographiques des pays (version interactive publiée sur le Web) (1); fiches pays établies d'après la révision des données de 2014 (publication sur le Web) (1); urban and rural population by age and sex

(version Web) (1); World Population Ageing and Development (version Web) (1); notes techniques sur des questions de population et de développement (version Web) (6); notes d'information et textes d'allocutions préparés à l'intention de hauts fonctionnaires ou de représentants des États Membres (10); réponses aux demandes formulées par des États Membres, les médias, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2014 (1); réponses aux demandes formulées par des États Membres, les médias, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2015 (1); DemoData, base interne de données démographiques empiriques (1); tenue à jour du site Web international migration and development (4); tenue à jour du site Web de la Division de la population (8); rapports de la réunion de coordination sur les migrations internationales (2); rapport de la réunion du groupe spécial d'experts sur la modélisation de la répartition géographique des populations dans le temps (1); rapport de la réunion du groupe spécial d'experts visant à appuyer l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la quarante-huitième session de la Commission de la population et du développement, en 2015 (1); rapport sur la réunion du groupe spécial d'experts visant à appuyer l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la quarante-neuvième session de la Commission de la population et du développement, en 2016 (1); rapport sur la réunion du groupe spécial d'experts sur l'examen et l'évaluation du programme de travail et des réalisations de la Division de la population (1); World Population Prospects: Data Sources (base de données Web) (1); World Population Prospects: Methodology (1); World Urbanization Prospects: Data Sources (base de données Web) (1); World Urbanization Prospects: Methodology (1); World Population Prospects: DemoBase (base de données interne) (1); World Population Prospects (base de données interactive sur le Web) (1); questions nouvelles touchant à la population et au développement (1); questions nouvelles touchant aux politiques démographiques (1); World Urbanization Prospects: ProUrban (base de données interne) (1); World Urbanization Prospects (base de données interactive sur le Web) (1);

- v) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, du Groupe mondial sur la migration, du Comité de coordination des activités de statistique, du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile et autres réunions interinstitutions (8);
- vi) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des États Membres (4);
- vii) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse (4); communiqués de presse (4);
- viii) Apports à des produits communs : estimations annuelles révisées de la mortalité juvénile fournies au Fonds des Nations Unies pour l'enfance à l'intention du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile (2); taux de natalité parmi les adolescentes : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (2); taux d'utilisation des moyens anticonceptionnels : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire (2); besoins non satisfaits en matière de planification de la famille : mise à jour faite annuellement pour l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire (2).

9.102 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 9.23.

Tableau 9.23 Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actualisation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	12 998,9	12 703,4	45	44
Autres objets de dépense	762,1	675,4	–	–
Total partiel	13 761,0	13 378,8	45	44
Ressources extrabudgétaires	427,0	–	–	–
Total	14 188,0	13 378,8	45	44

- 9.103 Le montant de 13 378 800 dollars, qui représente une diminution de 382 200 dollars, sera réparti comme suit : a) 12 703 400 dollars pour financer 44 postes [1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 2 P-2, 4 G(1°C) et 12 G(AC)] pour fournir des services fonctionnels à différents organes intergouvernementaux, notamment la Cinquième Commission, la Commission de statistique et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et prêter assistance à l'élaboration de systèmes d'information aux échelons national et international dans les domaines suivants : i) renforcement des capacités statistiques; ii) mise au point de normes et de méthodes; iii) coordination des activités statistiques internationales; iv) diffusion de données; et v) appui à la création de systèmes d'information géospatiale; et b) 675 400 dollars pour financer d'autres objets de dépense liés aux autres dépenses de personnel (83 200 dollars), aux services des consultants (195 200 dollars) et des experts (101 800 dollars), aux voyages (102 100 dollars), aux services contractuels (102 600 dollars), aux fournitures et accessoires (26 100 dollars) et au mobilier et matériel (64 400 dollars). La diminution des ressources nécessaires est principalement imputable à la suppression d'un poste de spécialiste des questions de population (P-3) et à la diminution des frais liés aux consultants et aux experts, conformément à la résolution 67/248 (voir rubrique 2 du tableau 9.6).
- 9.104 Il n'est pas prévu de fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015, des projets relatifs à la population et au développement ayant été achevés au cours de l'exercice 2012-2013. Aucun engagement n'a été pris pour prolonger ces arrangements en matière de financement, vu la situation financière mondiale actuelle, qui risque d'affecter le niveau des contributions volontaires durant l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 6

Politiques et analyse en matière de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 180 400 dollars

- 9.105 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 9.106 Pour atteindre les objectifs du sous-programme, la Division s'acquitte de trois fonctions principales : a) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes essentiels de développement économique, en particulier

en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et à élaborer un programme de développement durable pour l'après-2015; b) favoriser et propager une vision concertée du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs conséquences pour l'avenir des pays en développement; et c) aider à renforcer la capacité d'analyse politique des pays en développement par l'intégration des politiques macroéconomiques et sociales aux stratégies nationales de développement.

Tableau 9.24 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir l'entente des organes intergouvernementaux en ce qui concerne les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux ou qui se dessinent et sur la situation économique mondiale	
Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux ou qui se dessinent, en particulier en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur la situation actuelle et sur les activités internationales de développement au-delà de 2015, l'idée étant de veiller à ce que des évaluations factuelles et des études de faisabilité facilitent la convergence des fondements techniques des objectifs de développement durable et de la conceptualisation du programme de développement pour l'après-2015	a) i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international <i>Mesure des résultats</i> (Nombre de décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social) 2010-2011 : 12 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 16 ii) Augmentation du pourcentage des États Membres ayant participé à des enquêtes qui estiment que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles » <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage d'États Membres) 2010-2011 : sans objet 2012-2013 (estimation) : 65 % 2014-2015 (objectif) : 75 % iii) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale

b) Meilleure sensibilisation à la situation économique mondiale et approfondissement du dialogue sur la question, notamment en favorisant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs conséquences pour l'avenir des pays en développement

Mesure des résultats

(Nombre de fois où la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ou les commissions régionales se servent du modèle de prévision économique mondiale de la Division pour leurs propres analyses et rapports économiques)

2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : 12
2014-2015 (objectif) : 20

b) i) Augmentation du nombre de références, dans les publications officielles, aux analyses effectuées par la Division de l'analyse des politiques de développement sur la situation économique mondiale

Mesure des résultats

(Nombre de références dans les publications officielles)

2010-2011 : 33
2012-2013 (estimation) : 34
2014-2015 (objectif) : 50

ii) Augmentation du nombre de téléchargements à partir du site Web de la Division de l'analyse des politiques de développement en vue d'obtenir des informations, des documents et des publications

Mesure des résultats

(Nombre de téléchargements)

2010-2011 : sans objet
2012-2013 (estimation) : 650 000
2014-2015 (objectif) : 750 000

c) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de la lutte contre la pauvreté et du développement durable et avec les principes et objectifs qui seront au cœur du programme de développement pour l'après-2015 une fois que celui-ci aura été défini et approuvé

c) Augmentation du nombre de pays en développement ayant formulé des propositions et des plans relatifs à l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales, réservant une place adéquate à la promotion de l'égalité des sexes, dans leurs stratégies nationales de développement qui s'inscrivent dans le contexte d'un développement durable et d'un programme de développement pour l'après-2015

Mesure des résultats

(Nombre de pays en développement)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 20

2014-2015 (objectif) : 21

Facteurs externes

- 9.107 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les décideurs politiques nationaux et internationaux dialoguent avec les organes de l'ONU au sujet des tendances du développement mondial et des questions et des politiques concernant celui-ci.

Produits

- 9.108 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (contribution au rapport du Secrétaire général établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); rapport sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire (1); rapport sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1); coordination du rapport annuel du Secrétaire général sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et préparatifs en vue du programme de développement pour l'après-2015 (2);
 - ii) Deuxième Commission : services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen des questions économiques au cours de ses séances officielles, officieuses et informelles (24);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen par le Conseil économique et social des questions ayant trait au débat de haut niveau et de toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses seizième et dix-septième sessions (2); mises à jour semestrielles de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2014 et 2015 (2); *Étude sur la situation économique et sociale dans le*

monde, 2014 et 2015 (2); aperçu général de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2014 et 2015 (2);

- iv) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel englobant tous les aspects du programme de travail du Comité (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : études de fond pour le compte du Comité sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social et sur la liste des pays les moins avancés (4);
- v) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur les sujets suivants : perspectives économiques mondiales à court terme et sur les enjeux de politique publique (2); questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); questions traitées dans l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (2); examen des critères et des procédures utilisés pour octroyer le statut de pays moins avancé, et réformes et croissance dans les pays à économie en transition (1); préparation de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : notes d'orientation du Comité des politiques de développement, 2014 et 2015 (2); rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2014 et 2015 (2); *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2014 et 2015 (2); *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2014 et 2015 (2);
 - ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement; lancement, entre autres, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, de *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* et des rapports du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (10);
 - iii) Activités ou documentation techniques : études de fond sur les questions de développement et sur la formulation des mesures à proposer dans *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2014 et 2015 (12); études de fond concernant des questions spécialisées ayant trait à l'état de l'économie mondiale pour *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2014 et 2015 (2); prévisions mondiales et nationales, pour les réunions du Projet LINK (2); rapports présentés aux réunions du Projet LINK sur la situation économique dans le monde et sur les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (2); mises à jour des bases de données en ligne sur les perspectives économiques mondiales (4); mises à jour des bases de données en ligne sur les pays les moins avancés (2); mises à jour de la documentation technique sur le modèle de prévision économique mondiale pour le site Web (2); révisions des troupes à outils pour le développement des capacités au niveau des pays (2); *Global Economic Outlook* (4); contributions aux notes d'orientation du Département des affaires économiques et sociales (5); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : notes d'orientation mensuelles à l'intention du Secrétaire général (24); rapports de la réunion du Projet LINK (2); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : nouvelles hebdomadaires (80); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : résumé, 2014 et 2015 (2);

c) Coopération technique (budget ordinaire) :

- i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs, à la demande des gouvernements, sur le renforcement des capacités afin d'évaluer la cohérence des politiques nationales de développement durable et humain, permettant aux pays bénéficiaires de procéder à des évaluations en meilleure connaissance de cause des incidences des politiques macroéconomiques, des transformations structurelles nécessaires pour une économie plus verte et du développement humain (y compris les objectifs du Millénaire pour le développement) (1); prestation de conseils de politique générale, à la demande des gouvernements, sur les questions de cohérence des politiques de développement durable, notamment sur la manière de rendre compatibles les objectifs de réduction de la pauvreté, de croissance pour tous et de protection de l'environnement (1).

9.109 La répartition des ressources pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 9.25.

Tableau 9.25 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	12 817,3	12 422,3	46	44
Autres objets de dépense	1 106,4	758,1	–	–
Total partiel	13 923,7	13 180,4	46	44
Ressources extrabudgétaires	23,0	–	–	–
Total	13 946,7	13 180,4	46	44

- 9.110 Le montant de 13 180 400 dollars, qui représente une diminution de 743 300 dollars, se décompose comme suit : a) 12 422 300 dollars destinés à financer 44 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 7 G(1°C) et 11 G(AC)] permettant de fournir un appui technique et administratif au Comité des politiques de développement aux instances intergouvernementales pour cerner et comprendre les problèmes économiques nouveaux et qui se font jour, améliorer le dialogue sur la situation économique mondiale et rendre les pays en développement mieux à même d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies nationales de développement; b) 758 100 dollars destinés à financer les autres objets de dépense, soit les autres dépenses de personnel (65 400 dollars), les consultants (132 500 dollars), les experts (262 800 dollars), les voyages du personnel (132 100 dollars), les services contractuels (68 500 dollars), les fournitures et accessoires (29 700 dollars), et le mobilier et le matériel (67 100 dollars). La diminution s'explique principalement par : a) la suppression d'un poste d'économiste adjoint de 1^{re} classe (P-2) et d'un poste d'assistant d'administration du personnel [agent des services généraux (Autres classes)], conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué au tableau 9.6 (point 2) du présent rapport; b) la suppression d'un crédit non renouvelable pour 2013 lié à l'exécution d'activités découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au cours de l'exercice 2012-2013.

- 9.111 Il n'est pas prévu de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2014-2015, les projets correspondants ayant été achevés et compte tenu de la situation financière mondiale actuelle, qui pourrait avoir une incidence sur le niveau des contributions volontaires pour l'exercice biennal 2014-2015.

Sous-programme 7

Administration publique et gestion du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 327 700 dollars

- 9.112 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 7 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.
- 9.113 La stratégie repose sur une démarche intégrée qui incorpore la lutte contre la corruption et, pour parvenir aux réalisations escomptées du sous-programme, axe ses activités sur le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de gestion des ressources humaines, le développement de l'administration en ligne ou mobile, la participation des citoyens à la gestion du développement et une gestion transparente des données publiques. À cette fin, elle consiste à :
- a) Fournir des services de secrétariat et un appui fonctionnel à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social;
 - b) Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des domaines clefs concernant la gouvernance, les affaires publiques et la gestion du développement et favoriser l'adoption d'approches communes et de politiques générales viables dans ces domaines, notamment en s'appuyant sur le Comité d'experts de l'administration publique, le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique;
 - c) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, en particulier grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration;
 - d) Fournir aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, aux pays sortant d'un conflit ou d'une crise et aux pays en transition, des services de conseil, de formation et de diffusion des connaissances, et leur proposer des informations, des orientations possibles et des recommandations de politique générale élaborées à la lumière du travail de recherche et d'analyse effectué au titre du sous-programme, notamment dans le cadre des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays.

Tableau 9.26 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place de modes de gouvernance, d'administration et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables et axés sur les citoyens

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'accès aux informations, de l'échange de connaissances et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et aux Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays

a) i) Augmentation du nombre de consultations du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et de téléchargements à partir de celui-ci

Mesure des résultats

(Nombre de pages/documents téléchargés/consultés)

2010-2011 : 50 millions

2012-2013 (estimation) : 60 millions

2014-2015 (objectif) : 62 millions

ii) Augmentation du nombre de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique

Mesure des résultats

(Nombre de pages/documents téléchargés/consultés)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 100 000

2014-2015 (objectif) : 500 000

b) Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de décisions et de mesures concernant les questions de gouvernance et d'administration publique

b) i) Augmentation du nombre de références, de recommandations et de décisions dans les résolutions des organes intergouvernementaux

Mesure des résultats

(Nombre de références, recommandations et décisions)

2010-2011 : 8

2012-2013 (estimation) : 9

2014-2015 (objectif) : 10

ii) Augmentation du nombre d'activités de recherche analytique, de sensibilisation, de conseil, de formation et de mise en commun des connaissances qui sont menées en particulier à l'intention des pays en développement qui en font la demande

Mesure des résultats

(Nombre de services consultatifs demandés)

2010-2011 : 7

2012-2013 (estimation) : 8

2014-2015 (objectif) : 9

iii) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions tirées des publications et des produits de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement dans les plans et les politiques nationaux

Mesure des résultats

(Nombre de références, recommandations et décisions)

2010-2011 : 30

2012-2013 (estimation) : 40

2014-2015 (objectif) : 45

c) Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'améliorer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique, notamment dans le contexte de la prise en compte de la problématique hommes-femmes

c) i) Augmentation du nombre de candidatures présentées pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, une attention particulière étant accordée à une prestation de services publics soucieuse de la problématique hommes-femmes

Mesure des résultats

2010-2011 : 20 candidatures présentées pour le prix Champion du service public

2012-2013 (estimation) : 23 candidatures présentées pour le prix Champion du service public

2014-2015 (objectif) : 26 candidatures présentées pour le prix Champion du service public

ii) Augmentation du nombre d'agents de la fonction publique et d'autres acteurs ayant réellement acquis un savoir-faire et des connaissances grâce aux activités de formation offertes par le sous-programme, y compris en ligne

Mesure des résultats

2010-2011 : 4 250 formations achevées

2012-2013 (estimation) : 4 500 formations achevées

2014-2015 (objectif) : 4 600 formations achevées

iii) Augmentation du nombre de recommandations méthodologiques, techniques et pratiques mises en œuvre par les gouvernements à la suite de services consultatifs et d'activités de renforcement des capacités assurés dans le cadre du sous-programme

Mesure des résultats

2010-2011 : 27 recommandations mises en œuvre

2012-2013 (estimation) : 29 recommandations mises en œuvre

2014-2015 (objectif) : 30 recommandations mises en œuvre

Facteurs externes

- 9.114 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il existe une volonté politique de réformer et de moderniser la fonction publique et la situation particulière de chaque pays se prête à cette réforme et à cette modernisation; b) les systèmes informatiques (matériel et logiciels) et le raccordement à Internet sont fiables; et c) les services de l'État sont disposés à partager leurs données et à intégrer leurs services administratifs afin de travailler de manière concertée.

Produits

- 9.115 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions, consultations et consultations informelles de l'Assemblée générale (6); réunions, consultations et consultations informelles du Conseil économique et social (14); réunions du Comité d'experts de l'administration publique (28), notamment services fonctionnels et techniques pour 20 réunions plénières et huit réunions de groupes de travail;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants :
 - a. Assemblée générale : rapports à présenter à l'Assemblée en application des résolutions de ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions relatives à l'administration publique et au développement ou à des questions connexes liées au Forum sur la gouvernance d'Internet (2);
 - b. Conseil économique et social : rapports sur les travaux des treizième et quatorzième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (2);

- c. Treizième session du Comité d'experts de l'administration publique : ordre du jour et organisation des travaux (1); analyses et documents de travail sur des questions particulières (2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique, aux finances et au développement (1);
 - d. Quatorzième session du Comité d'experts de l'administration publique : ordre du jour et organisation des travaux (1); analyses et documents de travail sur des questions particulières (2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique, aux finances et au développement (1);
- iii) Réunions de groupes d'experts : études de pays sur le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de gestion des ressources humaines (1); études de pays sur des mécanismes institutionnels et des politiques efficaces pour le développement de l'administration en ligne (1); études de pays sur la participation des citoyens à la gestion des programmes de développement (1); évaluation de la deuxième version d'une trousse à outils sur la reconstruction des administrations publiques à l'issue d'un conflit (1); évaluation de la quatrième version de l'outil de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs (1); évaluation d'une trousse à outils sur la participation des citoyens à la gestion des programmes de développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : recueil des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (1); étude des Nations Unies sur l'administration en ligne (1); études de l'ONU sur les administrations publiques des pays pour 2014 et 2015 (2); recueil et rapport sur le prix Champion du service public décerné par l'ONU pour 2014 et 2015 (2); lignes directrices sur la transparence des données publiques (1);
 - ii) Publications isolées : études de pays sur la gestion du développement, l'accent étant particulièrement mis sur la participation citoyenne et l'utilisation des technologies de l'information et des communications; participation électronique en vue de la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (1); études de pays sur la gestion et le renforcement des capacités des administrations publiques et la gestion et la mise en valeur des ressources humaines (1); études de pays sur des mécanismes institutionnels et des politiques efficaces pour le développement de l'administration en ligne (1); lignes directrices sur la participation des citoyens à la gestion du développement : contribution des lignes directrices en matière d'auto-évaluation à la gestion du développement après la période de transition dans la région arabe (1); lignes directrices relatives à la quatrième version de l'outil de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs (1); lignes directrices relatives à la reconstruction des administrations publiques à l'issue d'un conflit (1);
 - iii) Manifestations spéciales : aide à l'organisation des réunions ministérielles régionales sur les tendances nouvelles dans le secteur public, y compris la collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies (2); appui fonctionnel et administratif au prix Champion du service public décerné par l'ONU, destiné à faciliter le processus d'évaluation, qui s'étend sur un an (2); appui fonctionnel à l'organisation de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (2);
 - iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui à des réunions techniques régionales organisées par des institutions partenaires (8);
 - v) Activités ou documentation techniques : Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (portail en ligne) (1); études de l'ONU sur les

administrations publiques des pays (auparavant dénommées profils nationaux des administrations publiques) (portail en ligne) (1); bulletin d'information du Réseau (en ligne) (8); Governance world watch (en ligne) (24); base de données de l'ONU sur l'informatisation des services administratifs (site Web/base de données en ligne) (1); inventaire de la gouvernance dans le monde (base de données en ligne) (1); éthique, transparence et principe de responsabilité (site Web) (1); base de connaissances sur les initiatives relatives à la transparence des données publiques (site Web) (1); Forum sur la gouvernance d'Internet (site Web) (1); base de données sur les conseils économiques et sociaux (base de données en ligne) (1); base de connaissances sur les pratiques recensées dans le cadre du prix Champion du service public décerné par l'ONU (base de données en ligne) (1); Centre mondial pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les parlements (site Web) (1); Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance (site Web) (1); base de connaissances sur les pratiques novatrices en matière d'administration en ligne (base de données en ligne) (1); base de connaissances sur les applications informatiques au service de la fonction publique (base de données en ligne) (1); Programme des Nations Unies sur l'administration publique et le développement (site Web) (1);

vi) Audiovisuel : formations en ligne (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

- i) Services consultatifs : missions d'évaluation des besoins et de diagnostic liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (30); directives, manuels et supports pédagogiques applicables au secteur public, qui seront établis à la demande des pays en développement et des pays en transition (4); séminaires de formation, ateliers et concertations dans les domaines des politiques, de l'économie, de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique, qui seront organisés à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, l'accent devant être mis sur les initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans les administrations publiques (8);
- ii) Projets opérationnels : projets (dont certains en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (12).

9.116 La répartition des ressources pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 9.27.

Tableau 9.27 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	12 969,4	12 657,8	49	47
Autres objets de dépense	738,9	669,9	–	–
Total	13 708,3	13 327,7	49	47

- 9.117 Les ressources demandées s'élèvent à 13 327 700 dollars, soit une diminution de 380 600 dollars, et se répartissent comme suit : a) 12 657 800 dollars pour le maintien de 47 postes [1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 2 G(1°C) et 21 G(AC)], dont les titulaires aideront les États Membres à renforcer la conduite des affaires publiques et les capacités de l'administration publique en exécutant les produits prévus à l'appui des activités normatives, telles que le service fonctionnel d'organes intergouvernementaux, l'établissement de la documentation à l'intention des organes délibérants et d'autres produits prescrits, dont le service des réunions de groupes spéciaux d'experts, l'établissement des publications en série et des publications isolées, l'organisation de manifestations spéciales, la production de supports techniques, l'appui aux projets et la prestation de services d'appui et de formation; et b) 669 900 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel (41 200 dollars), les consultants (196 700 dollars), les experts (156 500 dollars), les voyages (154 400 dollars), les services contractuels (57 900 dollars), les fournitures et accessoires (15 300 dollars) et le mobilier et le matériel (47 900 dollars). La diminution des ressources demandées s'explique essentiellement par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) [assistant de secrétariat et assistant (programmes)] et des réductions au titre des consultants, des experts et des voyages, conformément à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la rubrique 3 du tableau 9.6.

Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 348 900 dollars

- 9.118 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 8 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 9.28 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, en particulier l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Réalizations escomptées du Secrétariat

a) Appui efficace à la prise de décisions éclairées concernant l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et en particulier les moyens de mettre en œuvre la gestion durable des forêts, y compris le financement des forêts émanant de toutes les sources disponibles, compte tenu de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et du lien étroit qui existe entre

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'analyses, de décisions, de rapports et de résumés du président proposant des solutions concernant l'avenir de l'arrangement international sur les forêts et s'intéressant à la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, qui sont établis avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

le mécanisme international sur les forêts et le programme de développement pour l'après-2015

Mesure des résultats

(Nombre d'analyses, de décisions, de rapports et de résumés du président)

2010-2011 : 7

2012-2013 (estimation) : 8

2014-2015 (objectif) : 9

b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question, une attention particulière étant accordée à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes

b) Augmentation du nombre de rapports établis par les pays selon le modèle simplifié du Forum des Nations Unies sur les forêts qui portent sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêts et dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et qui regroupent des informations sur la problématique hommes-femmes

Mesure des résultats

2010-2011 : 21 rapports

2012-2013 (estimation) : 55 rapports

2014-2015 (objectif) : 60 rapports

c) Amélioration de la collaboration et de la coordination concernant tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, grâce à une coopération plus efficace et à un meilleur échange d'informations entre les pouvoirs publics, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, dont les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

c) Augmentation du nombre de partenariats et d'activités et d'initiatives conjointes mis en place avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de promouvoir la gestion durable des forêts

Mesure des résultats

2010-2011 : 14 partenariats

2012-2013 (estimation) : 16 partenariats

2014-2015 (objectif) : 17 partenariats

d) Connaissance accrue des mesures prises aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion durable des forêts, et renforcement de l'appui à celles-ci

d) Augmentation du nombre de mesures prises aux niveaux national, régional et mondial avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

Mesure des résultats

(Nombre de plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : 7

2014-2015 (objectif) : 8

e) Renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir la gestion durable des forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, tout particulièrement la réalisation des objectifs d'ensemble

e) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont tiré parti des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à promouvoir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, notamment l'application de l'instrument juridiquement non contraignant

Mesure des résultats

(Nombre d'États Membres recevant, à leur demande, une assistance pour promouvoir la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, notamment l'application de l'instrument juridiquement non contraignant)

2010-2011 : 4

2012-2013 (estimation) : 8

2014-2015 (objectif) : 10

Facteurs externes

- 9.119 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les mécanismes accordent la priorité à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant à tous les types de forêts, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et d'autres résolutions et décisions du Forum en la matière.

Produits

- 9.120 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations sur les questions essentielles à aborder à la onzième session du Forum (2015), ainsi que d'autres questions soulevées par des décisions prises à la dixième session; séances de la onzième session (56); réunions du bureau du Forum (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général et notes du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour de la onzième session du Forum, élaborés conformément aux décisions prises à la dixième session : ordre du jour provisoire (1); note du Secrétariat sur le groupe spécial d'experts sur l'arrangement international sur les forêts (1); rapport du Secrétaire général en vue du débat ministériel de haut niveau et du dialogue de haut niveau avec les dirigeants des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et la voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts (1); rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (1); rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération (1); rapport du Secrétaire général sur les moyens d'exécution (1); rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales (1); note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale (1); rapport du Secrétaire général sur les questions nouvelles (1); document d'information sur le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (1); examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (1); examen de la contribution des forêts, y compris de l'instrument

juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (1); note du Secrétariat et documents de travail établis par les grands groupes et présentés sous la forme d'additifs (4);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions communes des bureaux des commissions techniques et du Bureau du Conseil (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa onzième session (1);
- iii) Réunions de groupes d'experts : réunion intersessions du groupe spécial d'experts sur l'arrangement international sur les forêts (1); réunion intersessions du groupe spécial d'experts sur les conséquences de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable (1); réunion intersessions du groupe spécial d'experts sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (1); dialogue des parties prenantes sur la gestion durable des forêts : perspectives de la société civile en liaison avec la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : fiches d'information en vue de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2);
 - ii) Notes d'orientation et communiqués, conférences et articles de presse : communiqués de presse sur les conférences tenues et la onzième session du Forum (2); articles et alertes en ligne publiés sur le site d'information du Département des affaires économiques et sociales (DESA news) (10);
 - iii) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des missions permanentes sur les préparatifs de la réunion du groupe spécial d'experts sur l'arrangement international sur les forêts (3); réunion d'information en vue de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2); manifestations parallèles organisées par les membres du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts pendant les réunions et conférences (3); célébration de la Journée des forêts/paysages aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : recommandations pratiques sur la gestion durable des forêts à l'intention des parties prenantes (20); amélioration et maintenance du site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); amélioration et tenue du registre des points focaux nationaux (en ligne) (1); directives et modèle pour l'établissement de rapports sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en anglais, espagnol et français (3); directives et modèle pour l'établissement de rapports sur les activités régionales, en trois langues (3); modèle de rapport sur les travaux de la onzième session du Forum (2); ordre du jour des réunions du bureau et documents de travail (10); minutes des réunions du bureau (10); collecte, analyse et compilation des données communiquées par les grands groupes et les groupes nationaux et régionaux en vue du traitement des grandes questions abordées à la onzième session du forum (en ligne) (40); compilation des vues communiquées par les gouvernements,

les organisations internationales, les mécanismes régionaux et les grands groupes sur les possibilités futures en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts (en ligne) (1); document sur le financement des changements climatiques et son incidence sur le financement des forêts (en ligne) (1); document sur les forêts, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'arrangement international sur les forêts (en ligne) (3); document sur les forêts et l'économie verte (en ligne) (1); document sur les forêts et la sécurité alimentaire (en ligne) (1); document sur les modes de production et de consommation durables (en ligne) (1); calendrier des principales manifestations du Forum (en ligne) (8); aide à l'élaboration de plans d'action nationaux en vue de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (15);

- v) Audiovisuel : pancartes/affichages à des fins de sensibilisation, renforcement de la présence du Forum aux conférences et réunions (forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts) (2);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : service des réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts (6); appui fonctionnel pour l'amélioration du site Web du Partenariat (1); services fonctionnels, appui et conseils pour les initiatives conjointes du Partenariat, y compris celles sur la rationalisation de l'établissement de rapports sur les forêts (2), le Service mondial d'information forestière (2), les groupes internationaux d'experts sur les forêts (2), la dégradation des forêts (2) et le Réseau de communicateurs forestiers du Partenariat (2); appui fonctionnel aux équipes spéciales et commissions régionales, notamment l'équipe chargée de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (1), le Forum forestier africain (1), le Partenariat asiatique pour les forêts (1), le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts (1), la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (1), les commissions régionales des Nations Unies (5), les commissions régionales des forêts de la FAO (5) et le Processus de Montréal (1); appui fonctionnel aux équipes spéciales et comités internes, notamment ceux qui traitent des conflits (1), du programme de développement pour l'après-2015 et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1), et des changements climatiques (1), et ceux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (1), du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (1) et du Conseil économique et social (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : fourniture d'un appui fonctionnel et de conseils aux pays, grands groupes et organisations qui en font la demande, aux fins de l'exécution des activités menées par le Forum des Nations Unies sur les forêts aux niveaux national, régional et mondial et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (4);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers concernant des fonctions spécifiques du processus de facilitation (2).

9.121 La répartition des ressources pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 9.29.

Tableau 9.29 Ressources nécessaires : sous-programme 8

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	2 675,7	2 675,7	8	8
Autres objets de dépense	769,3	673,2	—	—
Total partiel	3 445,0	3 348,9	8	8
Ressources extrabudgétaires	3 857,4	3 531,0	8	8
Total	7 302,4	6 879,9	16	16

- 9.122 Les ressources demandées s'élèvent à 3 348 900 dollars, soit une diminution de 96 100 dollars, et se répartissent comme suit : a) 2 675 700 dollars pour le maintien de huit postes [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)], dont les titulaires assureront la coordination d'ensemble des activités concernant les forêts menées au sein du système des Nations Unies, des institutions spécialisées et du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que le service fonctionnel des organes intergouvernementaux et organes d'experts, établiront les rapports du Secrétaire général sur les points de l'ordre du jour des sessions, suivront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et feront rapport à ce sujet, produiront des publications et des matériaux de vulgarisation sur la gestion durable des forêts, et assureront le service fonctionnel du Forum des Nations Unies sur les forêts; et b) 673 200 dollars pour les autres objets de dépense, dont les autres dépenses de personnel (2 600 dollars), les consultants (216 700 dollars), les experts (229 100 dollars), les voyages (200 000 dollars), les fournitures et accessoires (10 600 dollars), et le mobilier et le matériel (14 200 dollars). La réduction des crédits demandés au titre des autres objets de dépense est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme indiqué à la rubrique 2 du tableau 9.6 du présent rapport.
- 9.123 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre de ce sous-programme s'élèvent à 3 531 000 dollars et permettront : a) d'appuyer les contributions de fond à la mobilisation de la coopération internationale et à la poursuite de l'élaboration de politiques et du dialogue entre les gouvernements; b) de suivre les évolutions concernant les forêts au niveau international, y compris celui des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, la fourniture de conseils de politique générale à l'intention des gouvernements, la célébration de l'Année internationale des forêts, le renforcement de la coopération entre les organisations internationales et la fourniture d'un appui fonctionnel aux activités intersessions et aux groupes d'experts; et c) de faciliter la participation de représentants des pays et des grands groupes aux sessions et réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts et aux rencontres internationales s'occupant de questions relatives aux forêts, et le service du Partenariat multidisciplinaire de collaboration sur les forêts. La diminution de 917 000 dollars tient à l'achèvement de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice 2012-2013.

Sous-programme 9 Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 649 100 dollars

- 9.124 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 9 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 9.30 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords conclus et des engagements pris aux conférences internationales sur le financement du développement, qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009), qui sont énoncés dans son document final, ainsi que des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres décisions connexes touchant au financement du développement, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de contributions de toutes les parties intéressées par le financement du développement à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres décisions connexes touchant au financement du développement, y compris le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Mesure des résultats

(Nombre de contributions majeures des gouvernements, des groupements régionaux et des parties institutionnelles et non gouvernementales)

2010-2011 : 30

2012-2013 (estimation) : 32

2014-2015 (objectif) : 34

b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins du suivi des conférences et de la coordination avec d'autres décisions connexes touchant au financement du développement

b) Augmentation du nombre et élargissement de la portée des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à l'issue de délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins du suivi des conférences et de la coordination avec d'autres décisions connexes touchant au financement du développement

Mesure des résultats

(Nombre de résolutions majeures, de résumés présidentiels, de communiqués et de déclarations sur le suivi et la coordination des conférences)

2010-2011 : 28

2012-2013 (estimation) : 30

2014-2015 (objectif) : 32

c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes

c) Augmentation du nombre de consultations, d'ateliers et de séminaires multipartites et d'autres réunions sur le financement du développement tenus notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales et les entités concernées de la société civile et du secteur privé avec la participation des spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes

Mesure des résultats

(Nombre de réunions multipartites majeures sur le financement du développement)

2010-2011 : 27

2012-2013 (estimation) : 28

2014-2015 (objectif) : 29

d) Renforcement de la contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne la politique et l'administration fiscale et le renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur du développement dans le cadre intégré du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

d) Augmentation du nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels, de formations et de supports didactiques sur la coopération internationale dans le domaine fiscal, qui sont autant d'outils permettant de renforcer les capacités des ministères des finances et des administrations fiscales des pays en développement

Mesure des résultats

(Nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels, de formations et de supports didactiques sur la coopération internationale dans le domaine fiscal)

2010-2011 : sans objet

2012-2013 (estimation) : sans objet

2014-2015 (objectif) : 5 mises à jour

Facteurs externes

- 9.125 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, sont pleinement engagés dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et d'autres documents finals connexes; et b) les acteurs concernés par le financement du développement disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale.

Produits

- 9.126 Les produits finals de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations officielles et tables rondes de la Deuxième Commission sur le suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (30); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels associés au financement du développement (dialogue de haut niveau sur le financement du développement 2015) (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur la suite donnée aux conférences internationales sur le financement du développement (2); documents finals des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED sur le financement du développement (2); préparatifs et élaboration du document final du dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2015 (2); rapports sur le système financier international et le développement (2); rapport final du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable proposant des solutions en vue d'une stratégie de développement durable efficace (1);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales, organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (10); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs exécutifs de la Banque mondiale et du FMI, de même que les présidents des conseils d'administration de l'OMC et de la CNUCED sur la préparation des réunions annuelles de printemps entre ces institutions (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur la suite donnée au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement lors des sessions de fond de 2014 et 2015 (16);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique de fonds pour examen en 2014 par le Forum pour la coopération en matière de développement (1); rapports multipartites en vue des réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses dixième et onzième sessions (2);
- iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : dixième et onzième sessions du Comité (20); réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le secrétariat sur les points de l'ordre du jour retenus par le Comité pour ses dixième et onzième sessions (20);
- iv) Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions pour cinq sessions du Comité (50);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : document de travail du secrétariat sur les points de l'ordre du jour retenus par le Comité pour les cinq sessions (25);
- v) Groupes spéciaux d'experts : quatre groupes spéciaux d'experts sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2); De Monterrey à Doha : état de la mise en œuvre et tâches à venir (1); coopération internationale en matière fiscale (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : pochette de documentation sur le dialogue de haut niveau de 2015 de l'Assemblée générale sur le financement du développement (1); pochettes de documentation pour les réunions spéciales de haut niveau de 2014 et 2015 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); résultats des consultations multipartites sur le financement du développement (2); Building on Monterrey and Doha: selected policy issues on financing for development (4);

- ii) Publications isolées : The Impact of double tax treaties based on the UN model at the regional level (1); manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (1);
- iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement en 2015 (2); travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); consultations multipartites sur le financement du développement (1);
- iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information à l'intention des délégations à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (6);
- v) Activités techniques : notes de synthèse pour les réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés sur les questions relatives au financement du développement (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site consacré au financement du développement sur Internet (8);
- vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);
- vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : consultations interinstitutions et coordination avec les secrétariats des principales institutions participant au financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (6);
- viii) Apports à des produits communs : *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (chapitre sur la finance internationale) (2); *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux de financement internationaux) (2);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de fond concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et leur suivi dans les différentes régions (1); stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques (1);

- iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et évaluations d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques (1).

9.127 La répartition des ressources pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 9.31.

Tableau 9.31 **Ressources nécessaires : sous-programme 9**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	7 147,5	6 991,7	23	22
Autres objets de dépense	765,4	1 657,4	–	–
Total partiel	7 912,9	8 649,1	23	22
Ressources extrabudgétaires	190,6	145,0	–	–
Total	8 103,5	8 794,1	23	22

- 9.128 Le montant prévu (8 649 100 dollars), en augmentation de 736 200 dollars, se répartira comme suit : a) 6 991 700 dollars pour le financement de 22 postes [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 6 G(AC)] visant à appuyer les initiatives intergouvernementales responsables de la suite à donner à la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008); établir des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le financement des objectifs de développement énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, et la Déclaration de Doha; promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris les institutions financières et commerciales internationales, sur les questions touchant au financement du développement, et organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, du milieu universitaire et de la société civile, des réunions multipartites destinées à donner aux États Membres les moyens de mieux tenir leurs engagements en vertu du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et de documents finals connexes; d'apporter un appui fonctionnel aux travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale; et b) 1 657 400 dollars au titre des autres objets de dépense, comprenant les autres dépenses de personnel (1 250 200 dollars), les consultants (111 500 dollars), les experts (59 000 dollars), les voyages du personnel (148 300 dollars), les services contractuels (43 400 dollars), les fournitures et accessoires (8 800 dollars), ainsi que le mobilier et matériel (36 200 dollars). L'augmentation nette de 736 200 dollars tient principalement à un montant non renouvelable au titre des dépenses autres que pour les postes, de 1 340 800 dollars destiné aux activités découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme il est expliqué en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/67/591), en partie compensée par la suppression d'un poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] et par la baisse des dépenses au titre des consultants et des experts, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, comme il est indiqué à la rubrique 2 du tableau 9.6.

- 9.129 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, le montant de 145 000 dollars prévu pour les ressources extrabudgétaires au titre de ce sous-programme servira à financer les projets de coopération technique. La baisse de 45 600 dollars tient à l'achèvement de plusieurs projets financés par des ressources extrabudgétaires en 2012-2013.

D. Appui au programme

Tableau 9.32 Ressources nécessaires : appui aux programmes

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
1. Service administratif	7 913,2	7 393,6	15	15
2. Service de la gestion des communications et de l'information	2 467,6	—	9	—
3. Bureau du développement des capacités	1 769,1	1 769,1	5	5
Total partiel	12 149,9	9 162,7	29	20
Ressources extrabudgétaires	147 611,8	146 785,1	28	29
Total	159 761,7	155 947,8	57	49

1. Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 393 600 dollars

- 9.130 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale.
- 9.131 Durant l'exercice biennal 2014-2015, le Service continuera de renforcer l'efficacité de l'appui au programme, tant dans ses domaines de responsabilité traditionnels que dans la rationalisation de la gestion et de l'administration des fonds extrabudgétaires du Département.
- 9.132 La répartition des ressources pour le service administratif est indiquée dans le tableau 9.33.

Tableau 9.33 Ressources nécessaires : service administratif

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	3 810,4	3 810,4	15	15
Autres objets de dépense	4 102,8	3 583,2	—	—
Total partiel	7 913,2	7 393,6	15	15

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Ressources extrabudgétaires	10 105,0	10 005,1	28	29
Total	18 018,2	17 398,7	43	44

- 9.133 Les ressources demandées (7 393 600 dollars), en baisse de 519 600 dollars, correspondent à : a) un montant de 3 810 400 dollars destiné à financer 15 postes (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 G(1°C) et 7 G(AC)] pour aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de l'administration générale et de la gestion du personnel et des finances; et b) un montant de 3 583 200 dollars destiné aux autres objets de dépense, notamment les autres dépenses de personnel (452 400 dollars), les services contractuels (1 956 500 dollars), les frais généraux de fonctionnement (1 003 000 dollars), les dépenses de représentation (22 600 dollars), les fournitures et accessoires (6 500 dollars), et le mobilier et matériel (142 200 dollars). La baisse nette des dépenses autres que celles liées aux postes, qui résulte notamment des changements proposés dans le rapport du Secrétaire général présentant l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1), tels qu'indiqués au tableau 9.7, est en partie contrebalancée par une demande de crédit ponctuel de 166 500 dollars pour la mise en œuvre des activités découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme expliqué en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/67/591).
- 9.134 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les ressources extrabudgétaires prévues (10 005 100 dollars) serviront à appuyer les programmes opérationnels du Département et les activités financées grâce à ces ressources au titre de l'appui aux programmes. La baisse de 99 900 dollars qu'elles font apparaître résulte de l'achèvement de projets relevant de cette rubrique pendant l'exercice 2012-2013.

2. Service de la gestion des communications et de l'information

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : néant

- 9.135 Les montants demandés auparavant à ce titre (voir tableau 9.34) relèvent désormais de la composante direction exécutive et administration dont dépendra à l'avenir le Service, comme indiqué plus haut au paragraphe 9.61.

Tableau 9.34 **Ressources nécessaires : Service de la gestion des communications et de l'information**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	2 298,5	—	9	—
Autres objets de dépense	169,1	—	—	—
Total	2 467,6	—	9	

3. Bureau du développement des capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 769 100 dollars

- 9.136 Le Bureau apporte un appui au programme ainsi qu'à la gestion en vue des activités de développement des capacités menées par le Département et veille à ce que les orientations données au niveau intergouvernemental soient bien prises en compte. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, il continuera d'aider à assurer la planification intégrée des activités opérationnelles du Département, notamment relevant du programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement et des projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires, et à renforcer les liens et synergies existant avec les travaux normatifs et analytiques du Département. Pour ce faire, il assurera le contrôle de la gestion, notamment le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, et veillera à la bonne administration et gestion des ressources financières et humaines. Il continuera d'aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de sa fonction de directeur des programmes relevant du Compte pour le développement, qui consiste à gérer au mieux environ 150 projets à différents stades de réalisation.
- 9.137 La répartition des ressources destinées au Bureau du développement des capacités est indiquée au tableau 9.35.

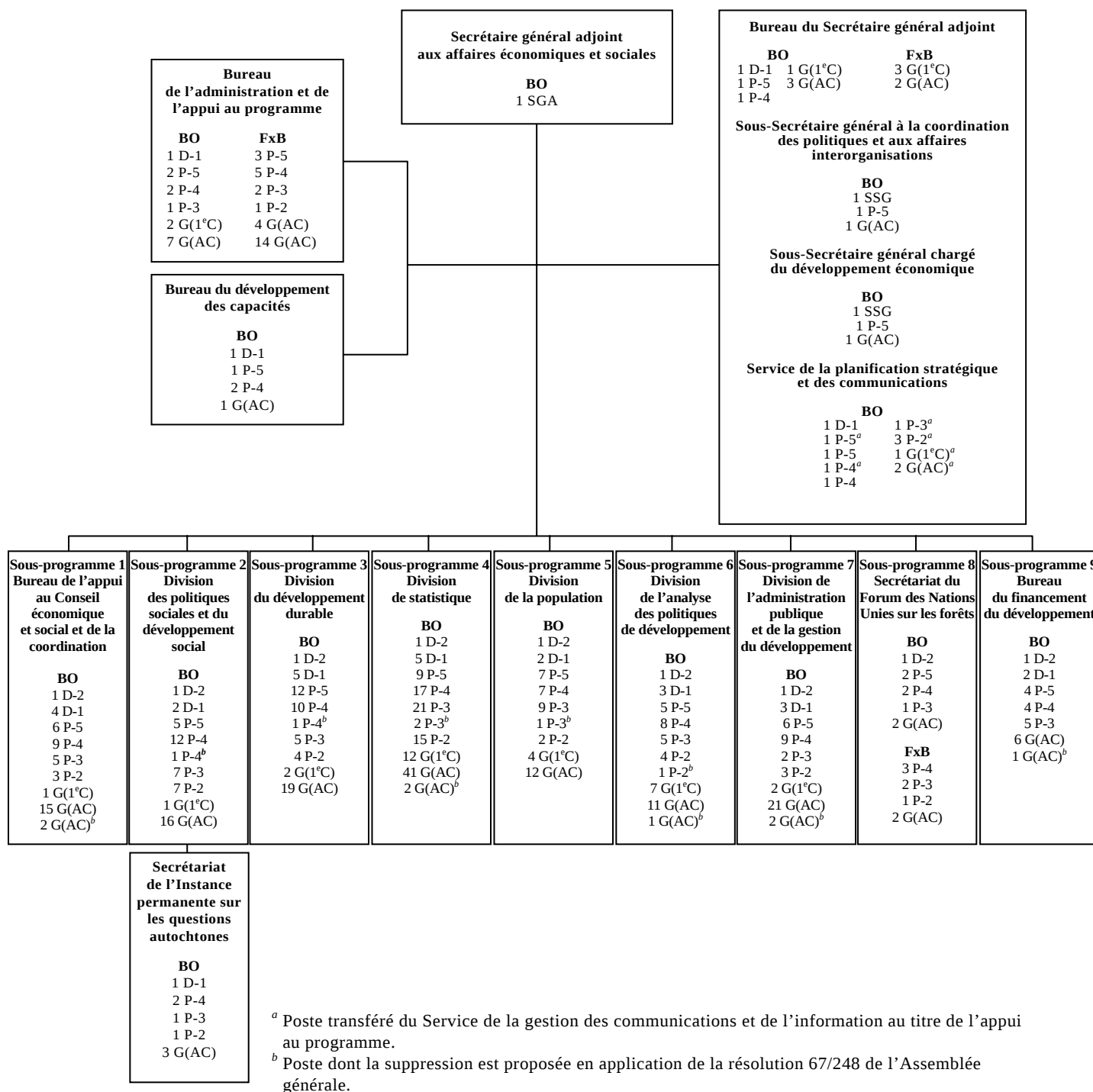
Tableau 9.35 **Ressources nécessaires : Bureau du développement des capacités**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
Budget ordinaire				
Postes	1 769,1	1 769,1	5	5
Total partiel	1 769,1	1 769,1	5	5
Ressources extrabudgétaires	137 506,8	136 780,0	—	—
Total	139 275,9	139 549,1	5	5

- 9.138 Le montant prévu (1 769 100 dollars) permettra de financer cinq postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 G(AC)], dont les titulaires aideront le Secrétaire général adjoint à gérer le Compte pour le développement et à mettre en œuvre les programmes et projets et la stratégie de renforcement des capacités du Département.
- 9.139 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'élèvent à 136 780 dollars, correspondent aux projets opérationnels exécutés par le Département dans le domaine du renforcement des capacités et financés au titre d'arrangements avec les donateurs. La baisse de 726 800 dollars qu'elles font apparaître tient à la diminution projetée des contributions volontaires compte tenu du nombre actuel de projets, des projets dans la filière et des contraintes financières liées aux donateurs.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



Annexe II

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Appui au Conseil économique et social et coordination			
9.48 a) i) b.	Rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet : recommandations et conclusions	1	Achevé
9.48 a) ii) b.	Rapport du Secrétaire général sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination	1	Décision de l'organe délibérant
9.48 a) ii) b.	Rapport du Secrétaire général sur le système des coordonnateurs résidents	2	Achevé
9.48 a) ii) b.	Rapport du Secrétaire général sur le processus de gestion de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	1	Achevé
9.48 a) ii) b.	Rapport du Secrétaire général sur la simplification et l'harmonisation des pratiques opérationnelles	2	Achevé
9.48 b) iii)	Calendrier du Conseil économique et social	2	Simplifié. L'information est désormais disponible sur le site Web du Conseil (www.un.org/fr/ecosoc)
9.48 b) vii)	Répertoire des pratiques	2	Transféré à la section Bureau des affaires juridiques
9.48 b) i)	Rapport sur la coopération internationale en matière de développement	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
Total partiel		12	
Politiques sociales et développement social			
9.53 b) iii)	Bulletins d'information électroniques sur les coopératives (Cooperative Focus)	1	Obsolète. Le bulletin d'information électronique a été supprimé au profit des réseaux sociaux, qui seront utilisés pour diffuser les informations sur les coopératives
9.53 a) i) b.	Rapport préalable à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille	1	Achevé. Le rapport préalable à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille étant achevé, aucun autre produit n'est prévu

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.53 a) i) b.	Rapport sur le microcrédit	1	Décision de l'organe délibérant. Produit non reconduit sur décision de l'organe délibérant : aucune résolution demandant un autre rapport n'a été adoptée
Total partiel		3	
Développement durable			
9.58 a) i) b.	Rapport sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015	1	Simplifié. Le rapport final sur la Décennie doit être présenté fin 2016.
9.58 a) ii)	Rapport de la Commission du développement durable	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
9.58 b) iii) a.	Brochure sur les grands groupes	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
9.58 b) iii)	Dossiers de presse et d'information sur la vingtième session de la Commission du développement durable	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
9.58 a) iii) a.	Rapport d'ensemble sur les progrès accomplis sur la voie du développement durable : examen de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
9.58 a) iii) a.	Rapport sur l'examen de l'évolution des questions liées aux forêts, à la biodiversité, à la biotechnologie, au tourisme, aux montagnes et à leurs corrélations	6	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.58 a) iii) a.	Rapport à la Commission du développement durable sur le programme de travail et le cadre stratégique de la Division du développement durable	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
9.58 a) iii) a.	Rapport sur l'examen de la suite donnée à la Stratégie de Maurice, en particulier sur le module thématique devant être examiné par la Commission du développement durable	1	Décision de l'organe délibérant. L'Assemblée générale a décidé de remplacer la Commission du développement durable par le forum politique de haut niveau (résolution 66/288).
Total partiel		13	
Statistiques			
9.63 b) i)	Site Web sur les indicateurs sociaux (actualisation semestrielle)	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	<i>Rapport sur les statistiques de l'état civil, série A, n° 1</i> (version électronique bihebdomadaire)	24	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques démographiques et sociales	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur les statistiques de l'énergie	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Indicateurs environnementaux	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Mise à jour de la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur les classifications	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur la comptabilité environnementale et économique	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur les statistiques du commerce international des marchandises	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur la comptabilité nationale	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Base de connaissances statistiques en ligne du commerce international des services	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Base de connaissances statistiques en ligne sur le tourisme	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises, comprenant des statistiques du commerce international des marchandises sur Internet (Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises)	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web UNdata	12	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web du Comité de coordination des activités de statistique	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web de la Division de statistique	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web des archives des publications de la Division de statistique	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les groupes d'étude	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques de l'environnement	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur la comptabilité environnementale	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur la comptabilité nationale	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.63 b) i)	Site Web sur les systèmes statistiques nationaux	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les normes et méthodes	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web de la Commission de statistique	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques du commerce international des services	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les classifications	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques industrielles	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques du commerce international des marchandises	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur la coopération technique	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Bulletin d'information sur les statistiques de l'environnement (<i>Envstats</i>)	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Base de connaissances statistiques en ligne sur le commerce international des marchandises	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Annexe statistique du rapport du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web de la base de données mondiale du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Site Web sur les statistiques du tourisme	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Profils de pays en matière d'environnement	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.63 b) i)	Base de données MDG Info	2	Simplifié. Le contenu de cette publication spéciale sera publié sur le site Web des objectifs du Millénaire pour le développement, ce

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.63 b) i)	Guide de compilation des statistiques du commerce international des services	2	qui permettra de garder le même niveau de diffusion tout en regroupant les informations et en les rendant plus facilement accessibles aux utilisateurs. Simplifié. Le guide de compilation, qui devait à l'origine être actualisé en ligne en continu, a été intégré en partie à une publication isolée et en partie à la base de connaissances statistiques en ligne du commerce international des services.
9.63 b) i)	<i>Rapport sur les statistiques de l'état civil, série A, n° 1 (version papier)</i>	4	Simplifié. Cette publication trimestrielle devient semestrielle dans un effort de rationalisation des publications sur papier.
9.63 b) i)	Tableau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par pays et par région	2	Simplifié. Les informations de ce tableau vont être publiées dans deux produits connexes, à savoir le tableau général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui permettra de garder le même niveau de diffusion tout en regroupant les informations et en les rendant plus facilement accessibles aux utilisateurs
9.63 b) i)	Tableau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, par sexe	1	Simplifié. Les informations de ce tableau vont être intégrées à deux produits connexes, à savoir le tableau général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le site Web sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui permettra de garder le même niveau de diffusion tout en regroupant les

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
			informations et en les rendant plus facilement accessibles aux utilisateurs.
9.63 b) i)	Base de données de l'ONU sur le commerce des services, présentant des statistiques du commerce international des services sur Internet	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
Total partiel		175	
Population			
9.72 b) iii)	Notes concernant les questions de population actuelles et futures	12	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>Global Urbanization Trends</i> , 2011	1	Simplifié. <i>World Urbanization Prospects</i> , 2013
9.72 b) i)	Mises à jour trimestrielles du site Web de la Division de la population	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	Mises à jour semestrielles du site Web sur les migrations internationales et le développement	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Fertility Report</i> , 2013	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>World Migration Report</i> , 2012	1	Transféré à la section « Publications isolées »
9.72 b) i)	<i>World Mortality Report</i> , 2013	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>World Population Ageing</i> , 2013	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>World Population Policies</i> , 2013	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision: highlights	1	Transféré à la section « Publications isolées »
9.72 b) i)	Rapport de la dixième réunion de coordination consacrée aux migrations internationales	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision (en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision, vol. 2: country profiles	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision: data sources (base de données en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision: methodology (en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.72 b) i)	<i>World Population Prospects</i> , 2012 revision: DemoBase (base de données interne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Urbanization Prospects</i> , 2011 revision (base de données en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Urbanization Prospects</i> , 2011 revision: data sources (base de données en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Urbanization Prospects</i> , 2011 revision: methodology (en ligne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) i)	<i>World Urbanization Prospects</i> , 2013 revision: ProUrban (base de données interne)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) iii)	Planche murale sur les migrations internationales	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iii)	Planche murale sur la mortalité	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iii)	Planches murales sur certains thèmes relatifs à la politique démographique	2	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iv)	Base de données sur les populations urbaines et rurales réparties par âge et par sexe (CD-ROM)	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iv)	Global Migration Database (base de données consultable sur le Web)	1	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.72 b) iv)	World Fertility Data 2012 (CD-ROM)	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iv)	World Population Ageing and Development Data (CD-ROM)	1	Transféré à la section « Publications en série »
9.72 b) iv)	Base de données sur la population et le développement (CD-ROM)	1	Transféré à la section « Publications en série »
Total partiel		50	
Politiques et analyses du développement			
9.78 b) iii)	Mises à jour des supports techniques sur les évaluations de la vulnérabilité pour le site Web	4	Achevé
9.78 b) i)	Contributions aux Policy Briefs du Département des affaires économiques et sociales	5	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.78 b) i)	<i>Global Economic Outlook</i>	4	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.78 b) i)	Rapports de la réunion du Projet LINK	2	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
9.78 b) i)	Situation et perspectives de l'économie mondiale : notes de synthèse mensuelles à l'intention du Secrétaire général	24	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
9.78 b) i)	<i>World Economic Vulnerability Monitor</i>	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
Total partiel		47	
Administration publique et gestion du développement			
9.84 b) i)	Recueil des applications informatiques et télématiques pour l'administration publique en ligne	1	Simplifié. Cette publication a été fusionnée avec une autre en réponse à une demande du Comité des publications.
9.84 c) ii)	Projets opérationnels (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique	18	Obsolète. Certains produits ne sont pas reconduits. En raison de l'évolution de la situation, les besoins des pays en matière de restauration et de réforme de l'administration publique ne sont plus aussi importants que les années précédentes et le déploiement des projets en la matière a donc été modifié en conséquence. La diminution du nombre de produits s'explique par l'évolution des conditions politiques, économiques et sociales aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que des conditions techniques et organisationnelles au niveau national.
Total partiel		19	
Gestion durable des forêts			
9.91 b) i)	Actualités du Département et alertes électroniques	10	Transféré à la section « Conférences de presse, communiqués de presse et actualités »
9.91 b) i)	Calendrier du Forum des Nations Unies sur les forêts, indiquant les principales manifestations liées aux forêts (en ligne)	8	Transféré à la section « activités ou documentation techniques »
Total partiel		18	

<i>A/66/6 (Sect. 9), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Financement du développement			
9.96 a) i) a.	Auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement (préparation du dialogue de haut niveau de 2013 sur le financement du développement)	4	Achevé
9.96 a) i) b.	Comptes rendus des auditions informelles de représentants de la société civile et du monde des affaires sur le financement du développement	2	Achevé
9.96 b) i)	Manuel sur les prix de transfert	1	Achevé
9.96 b) viii)	Documents de référence et d'analyse sur la suite donnée au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, pour examen par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat	2	Achevé. Ce produit n'est plus demandé par le Conseil des chefs de secrétariat.
9.96 b) i)	<i>Situation et perspectives de l'économie mondiale</i> (chapitre sur la finance internationale)	2	Transféré à la section « Autres produits »/ « Apports à des produits communs »
9.96 b) i)	<i>La situation économique et sociale dans le monde</i> (contribution sur les flux financiers internationaux)	2	Transféré à la section « Autres produits »/ « Apports à des produits communs »
Total partiel		13	
Total		350	